

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litté-
rature & autres Remarques curieuses.*

F E V R I E R 1719.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M. D. CC. XIX.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique, & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON aura soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (franc de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement: on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Riswick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Païs: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

81

LA CLEF DU CABINET,
DES
PRINCES DE L'EUROPE;

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature
& autres remarques curieuses.*

Fevrier 1719.

ARTICLE I.

I. **M**R. le *Gen*dre Chanoine de l'E- *Nouvelle*
glise de Paris, a composé une *Histoire de*
nouvelle Histoire de France *France par*
depuis le commencement de la *Mr. le Gen*
Monarchie jusqu'à la mort de *dre.*
Louis XIII. que l'on trouve imprimée chez
Robustel à Paris rue St. Jacques 1718. en 3. vol.
in folio.

La quantité d'Auteurs qui ont déjà travaillé à donner au public une histoire complete de la Monarchie Françoisé, tels que sont entr'autres *Duplex*, *Mezeray* & en dernier lieu le Pere *Daniel* Jésuite, & le peu de succès qu'ont eu leurs ouvrages, n'ont point découragé Mr. le *Gen*dre: il prétend avoir puisé dans les sources, & avoir enfin débrouillé l'Histoire de ce Royaume, dont on n'a pû nous donner jusques à present que des idées fort confuses, principalement pour ce qui regarde les deux premières races des Rois qui ont regné. Abien con-

siderer, il n'y a que la difference du stile & la nouveauté qui ayent fait rechercher jusques ici ce qui a été écrit sur ce sujet ; aucun Auteur n'a touché véritablement au but ; ce ne sont que des lambeaux & des faits ramassez dans quelques Chroniqueurs souvent peu exacts, qu'il est impossible de justifier, & qui laissent toujours le Lecteur dans une incertitude qui le desole, bien loin de le satisfaire ; on sent bien que ceux qui ont écrit n'ont marché qu'à tâtons dans ces tems reculez ; & si on est étonné du peu d'exactitude de ceux qui ont compilé les événemens de leurs siècles, on l'est encore davantage de la temerité de ces écrivains qui prétendent nous faire recevoir pour Histoire ce qui n'est à proprement parler qu'un Roman. Sans donner un détail de tous ceux qui ont travaillé à l'Histoire de France, je me bornerai aux trois que j'ai cité ci-dessus, pour faire voir le peu de cas que l'on a fait de leurs ouvrages, & cela seulement parce que le public n'a jamais pû être convaincu de leur fidélité, & de la vérité des faits qui y sont rapportez. On s'est rebuté & dégouté de Duplex si tôt que Mezeray a paru, & le Pere Daniel a fait apercevoir dans ce dernier une bassesse de stile & des meprises auxquelles on n'avoit fait nulle attention auparavant. Le même Pere Daniel quelque fleuri qu'il soit, a été aussi-tôt abandonné, & son livre n'a pas eu un sort plus heureux ; marque certaine du peu de confiance, & de la prévention où l'on est, qu'il est impossible d'écrire l'Histoire de France avec toute la fidélité requise. Voyons si dans le petit extrait que nous allons donner de l'ouvrage

de

de Mr. le Gendre, le public y trouvera quelque chose de plus satisfaisante qu'on remarque dans cette nouvelle Histoire les mêmes difficultés que dans les premières, il faut pourtant convenir qu'il n'en a pas encore paru de mieux écrite, ni de plus variée, son stile est aisé, exacte & concis; on y voit des portraits de main de maître, & un arrangement qui plaît infiniment. Sa Préface est belle & ingénieuse, on y trouve des regles certaines pour bien écrire l'Histoire, une critique fine & delicate des Historiens qui l'ont précédé, & un éloge peut-être un peu trop flatté de la Monarchie Française. ; Elle est, dit-il, la plus ancienne, & la plus illustre de toutes celles qui subsistent, elle a duré déjà treize siècles entiers sans que la Nation ait jamais obéi à aucun

Erranger; elle a soumis ou repoussé les peuples les plus belliqueux. Sous la première race nos Rois conquièrent les Gaules, & presqu'une toute la Germanie; ils exterminèrent les Varnes, ils domptèrent les Turingiens, ils subjuguèrent les Allemans, les Bavares, & les Frisons; ils repoussèrent les Saxons, les Huns, les Avars, les Esclavons; ils vainquirent plusieurs fois les Ostrogots en Italie, & les Visigots en Espagne.

Charles surnommé Martel, Roi en effet quoiqu'il n'en portât pas le nom, défit une fois en Touraine, une autrefois en Languedoc des Armées effroyables de Sarrazins, il n'y a point d'exploits dans l'Histoire Grecque ou Romaine, plus glorieux ni plus surprenant, que ce que fit ce Maître du Palais sur la fin de la première race.

„ Pepin Chef de la seconde, soumit quan-
 „ tité de peuples, qui sous la tyrannie des
 „ Maitres, avoient secoué le joug de la Fran-
 „ ce. Charles fils de Pepin étendit ses con-
 „ quêtes jusqu'à l'Ebre du côté de l'Espagne,
 „ en Italie jusques au Vulturne, en Hon-
 „ grie au delà de la Teisse, en Allemagne au
 „ delà de l'Elbe.

„ Si la troisième race n'a pas fait d'aussi
 „ grandes conquêtes que les deux premières,
 „ elle les a surpassé par des autres avantages.
 „ Y a t il Maison au monde, ou jamais y en
 „ eut il qui ait regné de mâle en mâle dé-
 „ puis un aussi longtems que cette race a déjà
 „ regné? Si les Rois de cette Maison n'eus-
 „ sent pas d'abord de grands Etats, ils eurent
 „ beaucoup d'habilité, de droiture & de vigi-
 „ lance. Par là ces Monarques ou leurs Suc-
 „ cesseurs profitans de l'occasion, sont deve-
 „ nus aussi puissans que l'ont été les Rois des
 „ deux premières races.

„ En témoignant un grand respect à l'E-
 „ glise, en protegeant les oprimez, en sou-
 „ lageant le peuple, en reprimant les violen-
 „ ces de la Noblesse, en semant à propos de
 „ la jalousie entre les Grands, qui dans la
 „ décadence de la Maison Carlovingiene, s'é-
 „ toient faits Souverains des Provinces où
 „ ils se trouverent Gouverneurs, les Rois de
 „ la troisième race ont si bien fait qu'avec le
 „ tems, par conquêtes, par réünions, par
 „ mariages, par acquisitions, ils ont enfin
 „ éteint ces différentes Principautez, & par là
 „ sont demeurez les Maitres de ces beaux &
 „ vastes Pays qui composent aujourd'hui la
 „ France.

1, France. . . . Depuis que les Bourbons sont
2, montez sur le Trône, la France ayant con-
3, nu ses forces, & ayant scû les réunir en
4, calmant les guerres civiles, elle acquit par
5, ses conquêtes & par d'autres actions d'é-
6, clar, autant de reputation qu'elle ait ja-
7, mais eu dans les tems les plus fleurissans.
8, Cet amas de gloire tant ancienne que mo-
9, derne, donne à nôtre Monarchie une si
10, grande prééminence, que malgré toute la
11, jalousie qui regne ordinairement entre des
12, peuples voisins & puissans, les autres grands
13, Etats qui partagent aujourd'hui l'Europe,
14, l'ont regardée dans tous les tems, & la re-
15, gardent encore comme le Royaume le plus
16, ancien, & le plus illustre du monde.

En parlant dans la même Preface des Hi-
storiciens qui ont travaillé avant lui à l'Histoi-
re de France; voici ce qu'il dit, „ Nos Hi-
storiciens n'ont point de stile, l'art leur man-
que ou le genie; & il regne dans la plupart
de leurs Ecrits un certain embaras qui ne
laisse rien que de confus dans la memoire.

„ La noblesse des pensées, & la vivacité
des expressions, l'ingenieuse varieté, & le
bel ordre que l'on voit dans l'Histoi-
re Grecque & Romaine, charment si fort ceux
qui la lisent, qu'on ne s'en lasse jamais.

„ On lasquit en lisant la nôtre, ou parce
qu'elle est mal écrite, ou parce qu'il y a
peu d'ordre, ou parce que tout y est ra-
conté de la même maniere. Cette unifor-
mité ennuye, de sorte qu'on n'a pas ouvert
nôtre Histoi- re pour la parcourir qu'on vou-
droit en être à la fin; & il n'arrive que

„ trop souvent que quand on y est parvenu,
 „ on ferme le livre pour toujours.

Mr. le Gendre auroit bien pû ajouter que ce qui rebute le plus dans la lecture de l'Histoire de France, est le peu de certitude des faits qui y sont raportez, & ce grand vuide que personne jusques ici n'a pû remplir; il se peut faire que ce nouvel Auteur ait écrit dans le goût des Grecs & des Romains, & qu'il ait donné à son Ouvrage un arrangement qui p'aîse; mais qui nous garantira qu'il soit capable de satisfaire pleinement la curiosité de ceux qui lisent l'Histoire, & qui ne veulent ignorer de rien de ce qui s'est passé dans les tems même les plus reculez, & qu'il ait été plus exact dans les événemens qu'il raconte, que ceux qui ont écrit avant lui. Quelques petits Extraits tirez de son livre même, convaincront qu'il n'a pas mieux débrouillé l'origine des François, & les commencemens de cette Monarchie, que les autres. Il commence son Histoire par rapporter plusieurs opinions différentes sur l'origine de cette Nation, sans s'arrêter ni en adopter aucune, & nous laisse sur cet article dans la même ignorance où nous étions auparavant; le nom
 „ des François, dit il, quoi qu'il en soit, de
 „ l'origine de cette Nation, étoit commun à
 „ quantité de petits peuples qui habitoient
 „ entre le Rhin & le Vezer, chacun de ces
 „ peuples avoit son Roi ou son Capitaine,
 „ chacun selon l'occasion envoyoit sa eunesse
 „ en course, soit pour l'aguerir, soit pour
 „ decharger le Pays quand il s'y trouvoit plus
 „ de monde qu'il n'en pouvoit contenir; mais
 ces

ces expéditions se terminoient à butiner.
Les conquêtes que les Gois, les Bourguignons,
& d'autres peuples sortis de la Germanie,
firent sur les Romains, animèrent les Fran-
çois à prendre leur part des débris de l'Em-
pire, ils réunirent toutes leurs forces, &
afin de prévenir les desordres, ils convin-
rent de choisir un Chef, auquel tous obéi-
roient. Le General qu'ils élurent est regar-
dé avec raison comme le Fondateur de la
Monarchie Françoisé, & le premier de nos
Rois: les Historiens les plus exacts entre
les anciens ne nous apprennent point son
nom, tous les modernes nomment ce Prin-
ce Pharamond, sur la foi de Prosper ou
d'une Chronique qui porte son nom; ils
disent qu'il fut couronné l'an 417. 418. ou
420. on sçait peu de choses de ses Succes-
seurs, Clodion, Meroué, Childeric, avant
le Regne de Clovis, il n'y a presque rien
de certain dans nôtre Histoire.

C'est donc par ce dernier qu'il commence
son Histoire de France, il y peint assez au na-
turel la ferocité & la cruauté de ces Con-
querans, mais bien plus en Orateur qu'en
Historien; & on prendroit plutôt ce qu'il en
dit pour un Sommaire ou un Abregé, que
pour un Recueil de toutes les actions de ces
Princes.

On ne peut, dit-il, excuser Clovis d'a-
voir opprimé par de mauvaises voyes les pe-
tits Rois qui avoient conquis & partagé
les Gaules avec lui: brave Soldat, excellent
Capitaine, genie fait pour les grandes cho-
ses, toujours attentif à ses intérêts, ferme

2, à les soutenir, adroit à les menager, exempt
 3, de la foiblesse de la plupart des hommes,
 4, il sçavoit goûter les plaisirs sans s'y aban-
 5, donner; il régla l'Etat par des loix très-
 6, sages, & voulut que les Evêques s'assem-
 7, blassent pour reformer ce qui s'étoit gâté
 8, d'abus dans l'Eglise; on fit de beaux Re-
 9, glemens pour rétablir la discipline, le Roi
 10, promit de les faire exécuter, & n'y man-
 11, qua pas; il témoigna toujours beaucoup de
 12, zele pour la Religion qu'il avoit embrassée;
 13, il se fit aimer des Gaulois, & même des
 14, Romains qu'il avoit soumis autant ou plus
 15, que des François; enfin il y a peu d'Heros
 16, qu'il n'égale; mais sa gloire est fort obscur-
 17, cie par son ambition trop vaste, & son ex-
 18, cessive cruauté; il laissa quatre fils qui partage-
 19, rent ses conquêtes; Thiery eut la plus grande
 20, part, quoi qu'il fut fils d'une Concubine;
 21, Thierry sçavoit la guerre, & l'avoit faite
 22, avec succès; du reste c'étoit un homme peu
 23, estimable, plus fin que prudent, fourbe &
 24, cruel jusqu'à l'excès. A l'égard de ses trois
 25, Freres fils de la Reine Clotilde, il y avoit
 26, dans Clodomir beaucoup de feu, peu de con-
 27, duire; si Childebert eut regné seul; c'eût
 28, été un Prince paisible; il ne s'éveilla & ne
 29, devint belliqueux que par émulation. Clo-
 30, taire étoit un de ces esprits turbulens qui
 31, semblent ne venir au monde que pour le
 32, renverser, foulant aux pieds toutes les loix,
 33, & n'en ayant point d'autre que de tout sa-
 34, crifier au plaisir & à l'ambition. Clotaire
 35, réunît les quatre Royaumes dans sa per-
 36, sonne; il en fit un nouveau partage entre
 ses

ses enfans. Cherebert, Gontran, Chilperic, Sigibert. Cherebert étoit né libere & voluptueux, il passa les neuf années de son regne dans une molle nonchalance au milieu d'une Troupe de Femmes la plupart de basse naissance ; quatre eurent en même-tems le nom de Reines, deux étoient sœurs, filles d'un Cardeur de laine, l'aînée étoit Religieuse C'est dommage que Cherebert se fut livré au plaisir, il avoit d'ailleurs de bonnes qualitez ; il étoit bien fait, liberal, civil, exact à tenir sa parole, severe à rendre la justice.

Gontran étoit devot, doux quand on ne lui résistoit pas, cruel dans sa colere, zélé pour sa Religion, prodigue envers les pauvres, liberal pour les Eglises ; d'ailleurs homme déliant & timide, aussi facile à apaiser qu'à émouvoir, se prêtant aux passions d'autrui, & n'en ayant point d'autre que de goûter le plaisir en paix. Il y avoit plus de vanité que de merite dans Chilperic ; c'étoit un esprit bizarre, malin, hardi, fourbe, fougueux, dissimulé, vaste dans ses desirs, ne croyant rien d'injuste pour y parvenir, avide du bien d'autrui, avare du sien, dur à ses peuples, mechant mari, Pere cruel, esclave de ses Concubines. Sigibert est celui des enfans de Clotaire premier à qui les Historiens ont moins reproché de vices, il avoit au contraire de grandes vertus, beaucoup de vraie pieté, de la moderation, de l'humanité, du feu & de la prudence ; il aimoit ses peuples & en étoit aimé ; sur tout on ne peut assez louer la continance de

», ce Prince, exemple rare dans un siècle si
», corrompu.

Tenons nous-en à cet échantillon; il n'est pas possible dans un petit ouvrage comme celui-ci de donner un extrait de suite de tout ce qui est contenu dans ces 3. volumes: ils contiennent quantité de choses curieuses; & à en juger par le portrait de Clovis & de sa Famille, il y a de quoi satisfaire l'esprit; tout y est bien dit & bien écrit; mais je doute qu'on y trouve de quoi satisfaire pleinement la curiosité.

II. Les Vers suivans sont de la façon de Mr. Moreau de Maucour, Auditeur des Comptes à Paris, & illustre Académicien. Ce sçavant les a composés à l'occasion de la mort de Mademoiselle des Houlières, dont le nom est assez connu par les Ouvrages que son illustre mère & elle, ont laissé à la postérité.

*Vers sur la mort de Mademoiselle
Deshoulières.*

*Deshoulières n'est plus; cette digne héritière
D'une illustre & sçavante mère.
Au même âge, & comme elle a vu finir ses
jours.*
Un mal presque incurable en a borné le cours:
Onze lustres ou plus ont rempli sa carrière.
Autrefois dans mes Vers ou tendres ou galans,*

*Vers sur la
mort de Ma-
demoiselle
Deshoulières
par Mr. Mo-
reau de
Maucour.*

* Mortes toutes deux à l'âge de 55. ans d'un cancer à la Mammelle.

Je vantai ses apas & ses rares talens,
Mais sans avoir recours aux loüanges profa-
nes,

Ce n'est qu'un encens pur que je dois à ses ma-
nes.

Penetré de son triste sort,
Des sentimens Chrétiens qu'elle eut jusqu'à la
mort,

Oublie alors les dons que lui fit la nature:
Nobleſſe, esprit, douceur, graces, vivacité,
Et tout ce qui n'est plus qu'une ombre, une
figure,

Quand on pense à l'Eternité.
Dieu seul fut son objet; de son amour éprise.
On la vit nuit & jour & souffrante & soumise,
Rien que par la douleur le corps fut abatu:
L'ame à la voix du Ciel fut docile & fidele.
Muje, ne loüons plus, n'admirons plus en elle,
Que sa constance & sa vertu.

III. On a imprimé à Amsterdam chez la
veuve Desbordes, un livre intitulé *la liberté
de l'Italie, démontrée à ses Princes & à ses
peuples.* Traduit de l'Italien de l'Abbé Tassin
de Bologne. Ce livre est extrêmement cu-
rieux, tant par rapport à la conjoncture pré-
sente, qu'à la nature des matieres qui y sont
traitées. Cet Ouvrage est divisé en plusieurs
Chapitres dans lesquels l'Auteur s'atache
principalement à démontrer. 1. *L'Italie dans
sa liberté naturelle jusqu'au commencement de
l'Empire Romain.* 2. *L'Italie conservée en li-
berté depuis le commencement de l'Empire Ro-
main jusqu'à sa division.* 3. *L'Italie préservée
de la perte de sa liberté depuis la division de
l'Em*

*La liberté
de l'Italie.*

l'Empire Romain jusqu'à sa décadence. 4. L'Italie maintenue en liberté depuis la décadence de l'Empire Romain jusqu'à sa chute. 5. L'Italie appliquée à la défense de sa liberté au tems des Gots. 6. L'Italie victorieuse de sa liberté au tems des Lombards.

IV. Le Marquis del Borro natif d'Arezzo en Toscane, a inventé une nouvelle machine, avec laquelle on peut labourer toutes sortes de terres, & en quelques endroits qu'elles soient situées, sans employer des Bestiaux. L'utilité que l'on peut tirer de cette invention l'a faite rechercher par quantité de Curieux. Il en parut une entr'autres à Amsterdam le mois dernier, dont on fit l'épreuve en présence de plusieurs personnes qui trouverent cette machine fort ingenieuse & en même-tems d'un bon usage. On s'en sert déjà en beaucoup d'endroits d'Italie avec succès, & elle est d'autant plus commode qu'un seul homme peut la conduire aisément & sans peine.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

LA retraite des Ministres de S. M. T. C. de Madrid, & les aparances d'une prochaine rupture entre ces deux Puissances, avoient beaucoup alarmé les Negocians François qui sont établis dans plusieurs principales Villes d'Espagne; la plupart com-
menç

des Princes &c. Fevrier 1719. 93

vençoient déjà à mettre leurs effets à couvert, & se dispoſoient à ſe retirer, lors qu'on a publié dans toute l'étendue de la Monarchie la Déclaration ſuivante, pour les rallier & les engager à continuer leur Commerce, ſans craindre d'être inquiété. En voici la traduction.

Déclaration concernant les Negocians François établis en Eſp. gne.

L. R.

ETant venu à ma connoiſſance que depuis quelque tems on inſinué aux Negocians François qui reſident dans mes Domaines, qu'ils prennent leurs meſures pour aſſûrer leurs eſſais & cette nouveauté perſuadant que quelques malintentionnez, plus attentifs à leurs fins particulières qu'au bien public, prétendent conduire les affaires à une rupture avec l'Eſpagne, avec le pernicleux deſſein de troubler la tranquillité publique, & rompre les neuds des deux Nations & des deux Couronnes, leſquelles ſe trouvent à preſent étroitement unies enſemble par la permiſſion de la divine Providence, de laquelle union dépendent non ſeulement la félicité des deuxdites Nations, mais encore le repos & le bien commun de l'Europe: & ſouhaitant contribuer à ſa continuation dans tout ce qui dépendra de moi, & montrer en tout tems l'affection particulière que j'ai pour la Nation Françoisé, & la reſolution ferme & ſincere dans laquelle je me trouve de maintenir la plus étroite union & une bonne correſpondance

*Déclaration
concernant
les Negocians
François établis
en Eſp. gne.*

pondance avec ladite Couronne; j'ai trouvé à propos d'assurer lesdits Negocians François, qui resident dans mes Domaines, que je ne confisquetai en nulle façon leurs effets, & qu'en cas que par le cours du tems, je me trouvasse obligé à prendre une telle resolution (ce que j'espere n'arrivera point) j'engage ma Parole Royale d'accorder à tous les Negocians François qui se trouveront dans mes Domaines, un an de tems pour se retirer & assurer leurs effets: & si après ce terme expiré il s'en trouve quelques uns qui veulent rester dans quelque endroit que ce soit de mes Domaines, je leur promets de les laisser vivre dans la plus grande tranquillité, & de contribuer au repos & au profit desdits Negocians & autres particuliers de la Nation Française qui se trouvent aujourd'hui dans mes Royaumes, ou qui après quelque rupture qui pourroit arriver ou dans quelque tems que ce soit, voudront s'y transporter, & y vivre, puisque je suis sûr, que quoi qu'il arrive qu'on me declare la guerre, je ne devrai jamais imputer un accident si impreveu, ni ses consequences à une Nation qui est de la même patrie que moi, & parmi laquelle j'ai été élevé, jusqu'à ce qu'avec l'aplaudissement general de cette même Nation, & de mes toujours fideles Espagnols, je suis venu occuper le Trône que je possède, & dans lequel je me suis maintenu par les efforts unanimes des deux Nations, lesquel les ont dépendu de leur vie & de leurs biens, ont sçu défendre ma juste cause, resistant avec valeur aux forces, & aux artificieuses negociations de mes ennemis, & ma reconnoissance

fance correspondant aux obligations que j'ai à l'amour & à la constance de l'une & l'autre Nation; j'espère que dans tous les tems elles conserveront dans leurs cours & dans leurs actions la même émulation, afin d'affermir & perpetuer cette union entr'elles, comme le principal moyen qui puisse assurer leur profit commun, & la tranquillité de l'Europe: c'est à quoi tendront toujours mes souhaits & mes actions, ne doutant point qu'ils m'attireront le secours divin par rapport à la sincérité de mes intentions, & afin d'en persuader le public, j'ai fait dépêcher la presente signée de ma main, scellée de mon Sceau secret, & contresignée par mon Secrétaire d'Etat dans mon Palais du *Pardo* ce 9. Novembre 1718.
MOI LE ROI. Et plus bas, DOM MIQUEL FERNANDES DURAND.

II. Depuis la découverte des intrigues du Prince de Celamare en France, pour renverser l'ordre du Gouvernement établi dans ce Royaume, on sent bien que cette doubleurte Déclaration avoit bien moins pour but les interêts des Négocians François, que d'engager la Nation à une tendre reconnaissance, qui par la suite auroit pû devenir criminelle; ce sont des coups tirés de loin, mais qui ne laissent pas de porter, & de faire des effets surprenans dans l'occasion; ce qui doit d'autant plus faire arrehender la Politique du Ministère Espagnol, qu'elle est insinuante & mysterieuse. La conjoncture dans laquelle on conservoit tant d'égards pour la France, devoit lui causer de

l'ombrage, la maxime des Souverains n'étant pas de garder tant de menagemens, quand ils sont prêts à devenir Ennemis. Quoi qu'il en soit, la France s'atendoit si peu pour lors à cette démarche favorable de la Cour d'Espagne, que non seulement elle avoit rapellé ses Ministres de Madrid, mais avoit encore fait défendre sous de très-rigueuses peines le commerce & le transport des grains dans ce Royaume, & faisoit marcher des Troupes sur la Frontiere, pour porter la guerre dans ses Etats.

III. On n'apprend pas encore que la Cour qui étoit au *Parado*, soit retournée à Madrid, comme on l'avoit publié. On sçait seulement par des avis certains, que le Prince Regnant a eû de nouveaux accès de fièvre qui l'ont extrêmement affoibli, accompagnés d'enflures aux jambes; ce qui fait apprehender que ce ne soit un commencement d'Hydropisie.

IV. Les Troupes qui avoient été envoyées en Biscaye au nombre de 6000. hommes, pour apaiser les troubles qui s'étoient élevés dans ces Provinces, entrèrent à Bilbao vers le milieu du mois de Decembre dernier. Les Habitans du plat Pays qui étoient entrés armés dans cette Ville, & y avoient commis de grands desordres, ont été par ce moyen dissipés & la plupart ont été desarmés par les Troupes régulières, qui par leur presence ont rétabli une aparante tranquillité dans ce pais. On parle d'y laisser une Garnison à l'avenir capable de contenir les mutins, & de bâtir un Fort pour la sûreté de cette Ville, qui

qui est souvent menacée par les Rebelles de la Campagne, auxquels néanmoins on a promis que l'on supprimeroit les impôts, & qu'on rétabliroit les Peuples dans leurs anciens Privilèges; ce qui pourra calmer ces esprits échauffés, & ôter cette épine à l'Espagne, qui a déjà assez d'affaires au dehors sans en entretenir au dedans.

V. Il n'y a eu aucun avis certain de ce qui s'est passé à *Melazzo* depuis la Relation que nous donnâmes dans le Journal du mois dernier; Mr. le Comte de Thaur Viceroy de Naples continue toujours avec son application ordinaire à faire défilér des Troupes pour grossir l'Armée Imperiale en Sicile, & on s'attend de jour à autre d'apprendre qu'il se fera passé une nouvelle action devant cette Place, qui décidera du sort de ce Royaume. Le General Caraffa, qui commandoit l'Armée Allemande, est retourné à Naples, & a été relevé par le Baron de Zunjungen. Le grand convoi que les Espagnols attendoient de Barcelonne est aussi arrivé, les uns disent à *Palerme*, & d'autres à *Messine*, de maniere qu'on verra bientôt le denouement de cette grande entreprise. Cependant le Marquis de Lede avance peu dans le siege qu'il a entrepris de *Melazzo*, quoi qu'il batte la Place de trois Bateria, à cause de la maniere avantageuse dont les Imperiaux sont portés, des sorties que l'on fait souvent de la Place sur leurs Travaillieurs, & du feu continuel des Assiégés qui incommode fort leur Camp.

VI. On ne sera, je crois, pas fâché de

trouver ici une Relation de ce qui s'est passé depuis la prise de Messine, telle que les Espagnols l'ont fait publier. Elle ne sera pas de trop, & si on trouve qu'ils ne s'y sont pas épargné l'encens, du moins elle servira à éclaircir quantité de faits que la Relation du mois dernier avoit omis. Il est bon d'ailleurs dans ces ouvrages d'insérer ce qui paroît pour & contre.

Relation publiée de la part des Espagnols de ce qui s'est passé en Sicile depuis la prise de Messine, & du combat donné près de Melazzo.

Relation publiée par les Espagnols de ce qui s'est passé en Sicile.

LA Citadelle de Messine & le Château de St. Sauveur ayant été obligés de se rendre aux Espagnols par capitulation, le 29. Septembre dernier, la Garnison qui étoit composée de Troupes Allemandes & Piémontoises, fut transportée, suivant les Articles convenus, à Reggio en Calabre.

Après la reddition d'une Place si importante, le Marquis de Lede Veroi de Sicile & General en chef des Troupes Espagnoles, disposa toutes choses pour la reduction de Melazzo, qui étoit déjà bloqué. Pour cet effet il donna ses ordres pour y conduire un train d'Artillerie qui devoit toujours cotroyer la Mer. Pendant qu'elle étoit en marche, les Vaisseaux ennemis s'étant approchés de la côte pour l'interrompre, on tourna cette Artillerie contre eux, & on les contraignit bienôt à s'en éloigner avec perte. Les Troupes qui faisoient le blocus, commencerent alors les travaux devant

vant cette Place pour l'assiéger dans les formes. Cependant il arrivoit de Messine au Camp de Jour à autre des Troupes tant Infanterie que Cavalerie, avec toutes sortes d'attirails de guerre.

La Ville haute & le Château sont defendus par les Piemontois, & la Ville Basse par les Allemans * au nombre de 2000. qui sont les mêmes Troupes qui ont évacué la Ville de Messine, car à l'égard de celles de Savoye elles sont passées de *Reggio* partie à *Syracuse*, partie à *Trapani*.

Le 13 pendant que l'Armée Espagnole dispofoit tous les travaux pour placer les Batteries, l'Artillerie étoit déjà arrivée à la hauteur de *Catanea* entre la Tour du *Fare & Melazzo*, deux Bâtimens Anglois & 4 Galeres de Naples qui escortoient plusieurs Tartanes chargées de Troupes Allemandes, se firent voir, & firent encore une nouvelle tentative pour troubler la marche de cette Artillerie, mais nos gens ayant braqué comme la premiere fois nôtre Canon contre ces Navires, firent un si grand feu, qu'il prit à un des Bâtimens qui sauta en l'air, & les autres se retirerent.

D'un autre côté les ennemis voulans se vanger des Liparotes qui vont continuellement en course contre eux, plusieurs Vaisseaux Anglois, Galeres & Palandres parurent devant *Lepari* le 6. d'Octobre. Les Commandans de
cette

* NOTA que depuis les Troupes Allemandes ont été reçûs dans la Ville haute & le Château, & les Etendars de l'Emperer arborés sur les Rempars. Voyez le Journal precedent page 32.

cette Flotte proposèrent d'abord aux habitans de se soumettre, qu'autrement ils seroient exposez à voir leur Ville reduite en cendres. Les Liparotes repondirent qu'ils ne connoissoient point d'autres Maîtres que les Espagnols, & qu'ils étoient bien resolus de se défendre. Après cette réponse, les ennemis jetterent quelques Bombes sur cette Place; mais quelque tems après ils furent obligez de s'éloigner par le feu du Canon des Remparts, sans retirer d'autre fruit de cette expedition que d'avoir quelques-unes de leurs Palandres maltraitées, & d'avoir engagé ces Insulaires à continuer leurs courses avec plus d'animosité qu'auparavant. Notre Viceroi ayant eu avis que 40. autres Tartanes chargées de Troupes Allemandes, venoient de Naples à Melazzo, partit le Jeudi 13. pour se rendre devant cette dernière Place: il donna ses ordres auparavant de continuer tous les préparatifs qui étoient destinez pour le nouveau camp. La nuit du 13. au 14. au matin les ennemis débarquerent leur convoi de Troupes au Couchant de cette Ville. Il faut remarquer qu'on avoit déjà dressé nos Batteries du côté du Levant. Voici la situation de Melazzo. Cette Place est comme attachée à la terre ferme, à la tête d'une espece de Presqu'Isle qui avance deux milé en mer, & c'est ce qui forme le Promontoire ou Cap de cette Ville; mais elle a peu de largeur. La Ville haute est placée sur la première Colonne de ce Cap proche de la terre ferme: elle est commandée par un Château placé sur une Eminence. A l'entrée se trouve un Fauxbourg, où est la

des Princes &c. Février 1719. 101

Ville basse, qui est baignée des deux mers du Levant & du Couchant; & c'est vis à vis cette Ville basse que nous faisons presentement nos attaques.

Le 14. les Generaux Allemands informez qu'un Corps composé seulement de 6000. Espagnols, s'étant mis en marche après la prise de la Citadelle de Messine, pour assieger Melazzo, prirent la resolution de transporter toutes leurs Troupes distribuées sur la Côte de Calabre à la pointe du Cap de cette Place. Elles joignirent encore le reste de la Garnison qui avoit défendu les Forts de Messine. Toutes ces Troupes consistoient en 8000. hommes; lors qu'elles furent assemblées, leurs Generaux portèrent l'aîle droite vers la mer, & en apuyant leur ligne gauche du côté de la Place, i's laissèrent dans le centre le Convent de St. Pepin. Cette premiere ligne étoit défendue par un grand retranchement de terre. Par cette disposition ils avoient formé le dessein d'attaquer & de renverser le Corps de Troupes Espagnoles qui occupoit & embrasoit sur une même ligne la Place, depuis une mer jusqu'à l'autre. Ils croyoient pouvoir réussir dans leur projet avant que d'autres Troupes de l'Armée Espagnole eussent eu le tems de fortifier cette ligne: ils resolurent en même tems de se fortifier dans leur camp, non seulement pour empêcher les operations du siege, mais encore pour tenter quelques entreprises considerables.

Ce dessein quoique bien imaginé, fut bientôt compris par les Generaux Espagnols, lors qu'ils eurent vû débarquer un convoi si nombreux

breux. Pour faire échouer cette entreprise, le Marquis de Lede accompagné de plusieurs Officiers Generaux, marcha sur la nuit avec un Regiment de Cavalerie, après avoir donné ordre que la Brigade d'Irlande & les Gardes Valonnes le suivissent. Cette Infanterie l'ayant joint le 14. les ennemis sortirent le 15. de leur camp avant le jour. Ils se rangerent en ordre de Bataille devant leurs retranchemens avec un Corps d'onze Bataillons Allemands, d'un Bataillon Savoyard, & de 8. à 900. Chevaux, le tout commandé par le General Caraffa. Le Comte Veterani, Lieutenant General qui commandoit la Cavalerie, fit aprocher de terre à la gauche de la ligne des Espagnols quelques Galeres, & Troupes de débarquement, afin de pouvoir incommoder cette ligne du feu de l'Artillerie. A la droite il fit faire la même manœuvre à quelques Bâtimens legers, suivis de plusieurs Felouques, dans la vûë d'allarmer, & tenir en échec de toutes parts les Espagnols, en feignant un débarquement. A la pointe du jour, les Allemans attaquèrent nos postes avancez qui étoient défendus par differens Piquets tirez de plusieurs Regimens. Ceux-ci après une vigoureuse résistance se trouvant accablez par la superiorité des ennemis, furent défaits. Ils firent prisonniers une partie des Piquets qui resterent, & l'autre eut le tems de regagner le Camp.

Après ce premier avantage les Allemans marchans en bon ordre, tomberent avec beaucoup de vigueur sur la gauche des Espagnols & sur leur centre; Les Regimens de Milan, de Guadalaxara, de Castille, d'Aragon, & d'U-

treche

recht, occupoient ces postes. Ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & les repoussèrent avec une égale valeur jusqu'à ce que se trouvant accablez par le nombre, ils se virent dans la nécessité d'abandonner deux fois leur terrain. Les ennemis s'étant avancez pour l'occuper, ils en furent repoussez autant de fois, les Espagnols retournans toujours à la charge pour le regagner. Enfin cette ligne gauche ayant été forcée pour la troisième fois, la Cavalerie ennemie eut la facilité de pénétrer jusqu'au Camp des Espagnols, son intention étoit de s'avancer jusqu'à nôtre droite, pour prendre nôtre Infanterie par derrière, en même tems que l'Infanterie Allemande l'attaqueroit par le flanc. C'est ce que la Cavalerie & l'Infanterie Allemande exécuterent, faisant l'une & l'autre des efforts extraordinaires pour enfoncer nôtre ligne. Mais le Regiment de Milan ayant fait une décharge de toute sa mousqueterie sur cette Cavalerie Imperiale, la maltraita de maniere qu'elle ne put exécuter son dessein.

L'Infanterie ennemie qui se croyoit déjà victorieuse, ayant forcé nôtre gauche, s'avançoit fierement pour attaquer suivant son premier plan le centre. Dans cet intervalle, les Gardes Espagnoles ayant quitté leur poste de la gauche, marcherent en corps de Bataille pour s'emparer des postes avancez, où nos Piquets avoient été battus au commencement de l'action. La Brigade d'Irlande eut aussi ordre de s'avancer pour arrêter l'impetuosité des ennemis. Elle fit une décharge de sa mousqueterie à travers le flanc de leurs Ba-
raillons

faillons, nos gens dégarnissant toujours leur droite, pour pouvoir attaquer & couper le centre des ennemis, ainsi qu'on en étoit convenu; cela fut exécuté si à propos qu'ils mirent le desordre parmi les ennemis. Peu après ils furent investis par le Regiment de Cavalerie *Farnise* commandé par le Duc d'Atri, par celui de *Salamanque*, les Dragons d'*Hollande* & de *Portugal*, quoique ce fut dans un terrain planté de vignes, & que nos Troupes eussent essuyé trois grosses décharges, ils obligèrent l'ennemi à se retirer dans son camp, & delà à Melazzo.

Le combat a duré près de 3. heures avec beaucoup de courage & d'habilité de part & d'autre; de manière que la poudre & les munitions ayant manqué aux deux Armées, on s'est battu longtems à coup de bayonette & d'épée, ce qui a coûté beaucoup de sang aux uns & aux autres.

La perte des ennemis suivant leur propre aveu, se monte à 3000. hommes tant morts, blesez, que prisonniers, en y comprenant 800. Grenadiers, qui étans d'abord au nombre de mille entamerent le combat.

Leur Cavalerie a perdu environ 300. hom. tant tuez que blesez, que prisonniers, avec 250. Chevaux. Tous les Piémontois qui sont sortis de la Ville pour combattre, sont restez sur la Place.

On ne peut sçavoir précisément le nombre des prisonniers, parce que plusieurs ayans pris parti après le combat dans nos Troupes, il est bien difficile d'en sçavoir le compte. Mais on suppose qu'ils vont à mille, y compris 150. blesez.

des Princes &c. Fevrier 1719. 105

bleffez qui font dans les Hôpitaux. Il y a de plus 58 Officiers de tous degrés prisonniers avec le Comte Veterani, Commandant General de la Cavalerie. Le nombre des Officiers tuez n'est pas peu considerable.

La perte des Espagnols ne se monte pas à mille hommes. On en compte environ 300. de tuez, près de 400 bleffez, & 100. prisonniers, & autant que les ennemis ont pris au Piquet.

On trouve ensuite un long détail des Officiers Espagnols, nom par nom, qui se font distinguez dans cette action, & une liste des Officiers tant tuez que bleffez, & prisonniers, dont voici le total.

Dans l'Infanterie Espagnole 16 Officiers tuez, 52. bleffez, & 7. prisonniers.

Dans la Cavalerie Espagnole 19. bleffez, 11. tuez, 1. prisonnier.

Officiers ennemis & Soldats bleffez 3. Capitaines, 1. Lieutenant, 4. Souslieutenans, 250. Soldats.

Officiers prisonniers. 1. Lieutenant General, 5. Capitaines, 8. Lieutenans, 2. Souslieutenans, & 1. Maréchal des Logis.

VII. Il a paru copie d'une Lettre de l'Amiral Bing commandant la Flotte Angloise dans la Méditerranée, datée de Naples du 9. Novembre dernier, qu'il est nécessaire d'insérer ici. Elle détaille amplement tous les mouvemens de la Flotte depuis le six Octobre, jusques à son arrivée à *Baya*, où l'on présume qu'elle hivernera, & non pas à *Puozolo*, comme on l'avoit dit dans le Journal dernier. *De*

De Naples le 9. Novembre 1718.

Lettre de
l'Amiral
Esug.

LE 6. Octobre je fis voile de *Reggio* avec 5. Vaisseaux de guerre, & je conduisis à *Syracuse* les Troupes Piémontoises qui étoient sorties de la Citadelle de *Messine*. Je passai ensuite à *Malte*, d'où je ramenai les Galeres Siciliennes & un Bâtiment marchand Anglois richement chargé de Marchandises de Turquie, qui avoit été obligé de rester dans ce Port à cause du contre Amiral-Camrock, qui étoit à la hauteur de ce Port avec 5. Vaisseaux de guerre Espagnols; mais dès qu'ils nous eurent aperçus ils mirent à la voile & se sauvèrent à la faveur de la nuit. Après avoir envoyé les Galeres à *Syracuse*, je fus surpris par des vents contraires dans le Canal de *Malte*, de sorte que je ne pûs arriver que le premier de ce mois à *Baya*, d'où je me suis enfin rendu ici. Depuis mon arrivée j'ai appris qu'il y avoit eu une action à *Melazzo* entre les Impériaux & les Espagnols, & que les premiers avoient chassé les autres de leurs Retrachemens, & même pris possession de leur Camp; mais que quelques uns de leurs Troupes se croyant assurées de la Victoire, s'étoient mises à butiner, ce qui leur avoit été funeste, car les Espagnols en prenant avantage, & le Marquis de Lede étant survenu en même temps avec des Troupes fraîches de *Messine* arrivées la veille, rallia les Espagnols, tomba sur les Impériaux & les repoussa jusques dans la Ville. Dans cette action les Impériaux ont perdu environ 1200. hommes tués, blessés, ou pri-

des Princes &c. Février 1719. 107

Prisonniers ; & suivant le bruit commun les Espagnols en ont perdu 2000. outre 250 prisonniers. Le Viceroi a tenu diverses Conférences sur les moyens les plus convenables pour renforcer les Imperiaux à *Melazzo*, les Troupes tirées du Milanez, & embarquées à *Genes*, qui font plus de 6000. hommes, sont attendus dans fort peu de tems. On a embarqué ici plus de 1700. Imperiaux & 900. Piémontois arrivez en dernier lieu de *Syracuse* avec le Marquis *Dadorno*. Lors que ces Troupes seront débarquées à *Melazzo* elles feront avec celles qui sont déjà dans cette Place, un Corps d'environ 16000. hommes, dont il y en a 1800. de Cavalerie. Dès que ce renfort y sera arrivé, on a resolu d'attaquer les Espagnols dans leurs Lignes, qu'ils ont assez bien fortifiées. Le contre-Amiral de *Laval* n'attend qu'un vent favorable pour faire voile d'ici en Angleterre avec le *Schrewsbury*, le *Dorsetshire* & un Brulot &c.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en F R A N C E depuis le mois dernier.

L Il n'y a point de Cour en Europe, qui ne soit dans un mouvement incomprehensible par les intrigues de la Cour d'Espagne. L'Empire, l'Angleterre, l'Italie, le Nord, ont les armes a la main pour s'opposer ou seconder chacun suivant ses intérêts particuliers, les dessein d'un ministre
am-

ambitieux, & la France vient de se voir à la veille d'être déchirée par une guerre civile, & son Gouvernement renverté, si on n'avoit decouvert à tems les pratiques d'un Ministre, qui abusant de son caractère, se conduisoit les Peuples par des intrigues sourdes & insidieuses, & vouloit porter le trouble & la confusion dans le sein de cet Etat. Il y a peu de minorité dans ce Royaume qui n'ait été exposée à de pareils malheurs, & on remarque avec étonnement que l'Espagne y a toujours contribué plus qu'aucun autre, sous le specieux pretexte du bien public. C'est sans doute sur ce premier plan qu'elle avoit encore concerté ses projets, sans faire réflexion que les tems ont changé, & que c'est aux dépens des biens & du sang des Sujets de cette Monarchie, qu'elle s'est maintenue dans l'état où elle est actuellement. Il est vrai, & il faut convenir que les différentes revolutions qui arrivent dans les Etats font changer les interêts des Princes; mais n'y a-t'il pas des voyes plus honorables pour le faire faire raisons?

Voici en attendant de plus grands éclaircissements, ce que l'on a pu apprendre touchant la conspiration du Prince de Celamare Ambassadeur d'Espagne en France, & ce qui s'est passé dans ce Royaume depuis qu'elle a été decouverte.

Le Prince de Celamare ayant dépêché en Espagne un fils du Marquis de Monteleon; & l'Abbé Portocarrero avec des Lettres d'importance, S. A. R. Mr. le Duc d'Orleans, qui
depuis

depuis quelque tems étoit informé des pratiques de cet Ambassadeur, & sur quelques nouveaux indies, prit la résolution de dépêcher un Exprés au Gouverneur de Poitiers, avec ordre d'arrêter ces deux Messieurs sur leur passage : cette Commission fut ponctuellement exécutée, & le Gouverneur leur trouva un Paquet contenant entre autres deux lettres adressées au Cardinal Alberoni, écrites & signées de la main du Prince de Cellamare, sur quoi ces deux Messieurs furent arrêtez, & les Lettres envoyées à Mr. le Duc Regent, qui les ayant communiquées au Conseil de la Regence, il fut résolu d'un sentiment unanime que S. A. R. fist arrêter cet Ambassadeur dans son Hôtel, & mettre le scellé à ses papiers.

Le 9. de Decembre ce Ministre ayant eu avis que l'on avoit arrêté à Poitiers les dépêches qu'il envoyoit à Madrid par l'Abbé Portocarero, se rendit le même jour chez le Duc Regent, auquel il en porta ses plaintes. Sur quoi S. A. R. le renvoya à Mr. le Blanc Secrétaire d'Etat, chez lequel il se rendit dans le moment : Mr. l'Abbé du Bois autre Secrétaire d'Etat s'y étant aussi rendu, on déclara alors à l'Ambassadeur que la Cour sachant bien qu'il se formoit depuis longtems une conspiration contre l'Etat, elle avoit été en conséquence contrainte de prendre là dessus les plus justes mesures ; & qu'ayant été informée qu'il avoit chargé l'Abbé Portocarero de plusieurs dépêches importantes pour le Cardinal Alberoni, elle avoit jugé à propos de faire suivre de près cet Abbé, & de se saisir de ses papiers.

piers; on representa ensuite au Prince de Cellamare avec toute l'honnêteté possible, qu'il eût à renvoyer son Carosse. & qu'il monteroit dans celui de Monsieur le Blanc pour retourner à son Hôtel, à quoi ayant consenti après quelques difficultez, il y fut conduit par Mrs. le Blanc & du Bois; cet Ambassadeur fut fort surpris en entrant dans son Hôtel d'y trouver une garde de 50. Mousquetaires: on apôsa en sa preséance le féel à sa Secrétairerie, & où on le crut nécessaire, & le Prince de Cellamare y mit aussi son cachet, & resta aux arrêts dans son Hôtel par ordre du Roi. La nuit suivante on arrêta Mr. de Courcillon d'Angeau: Mr. de Pompadour parent de la Princesse des Ursins, & Mr. de St. Genies, qui furent d'abord mis à la Bastille, on dépêcha en suite dans différentes Provinces pour arrêter quelques particuliers qui avoient eu part à la Conspiration.

Le 10. Mr. l'Abbé du Bois écrivit une lettre circulaire par ordre du Roi, à tous les Ministres des Puissances étrangères, pour leur faire part d'un événement si extraordinaire, & en même tems des justes motifs qui avoient porté le Roi d'en venir à cet éclat; sur quoi le Prince de Cellamare en écrivit aussi une pour tâcher de se disculper, & d'engager ces Ministres de s'intéresser dans son arrêt, comme un affront fait au caractère d'Ambassadeur; mais aucun ne fit de mouvement en sa faveur. Voici la lettre de Mr. l'Abbé du Bois.

*C*omme ce qui se passa hier à l'égard de Mr. le Prince de Cellamare, excitera sans doute l'attention du Public, & que le Roi veut ai-

se connoître les motifs de ses résolutions, lors qu'elles peuvent intéresser les Puissances, S. M. m'a ordonné de vous marquer que ce n'est qu'après que par un événement imprévu, l'on a trouvé dans un paquet que Mr. le Prince de Cellamare avoit confié à une Personne qui passoit en Espagne, des preuves de la propre main de cet Ambassadeur, de l'abus qu'il faisoit du Caractere dont il étoit revêtu pour porter les Sujets du Roi à la revolte, & le plan de la conspiration qu'il avoit formée pour renverser l'ordre & la tranquillité du Royaume, qu'elle fut portée à prendre la résolution de mettre l'un des Gentilshommes ordinaires de sa Maison auprès de lui; & à l'engager à cacheter de son cachet, conjointement avec celui de S. A. R. les papiers de son Ambassade, pour empêcher qu'ils ne soient détournés: C'est ce que S. M. m'a prescrit de vous faire sçavoir, afin que vous puissiez en informer vôtre Cour, en attendant que ce qui a du rapport à cette découverte importante, soit mis dans tout son jour. Je puis vous assurer en même tems que la nécessité indispensable de pourvoir en cette occasion à la tranquillité des peuples, étoit le seul motif qui pût être capable de porter S. M. à l'affermir par les mesures qu'Elle a prises contre les trames dangereuses de Mr. le Prince de Cellamare; & que ce n'est qu'avec beaucoup de peine, qu'Elle s'est portée à prendre cette résolution quoi qu'accompagnée de tous les égards & de toutes les marques de considération possibles, à l'égard de l'Ambassadeur d'un Prince, dont l'amitié lui sera toujours chere, & qui est inscapable d'entrer dans des desseins aussi pern-

cieux. Je vous prie de croire que je suis &c.
Signé, DU BOIS.

Le 12 on leva le scél avec les mêmes formalitez qu'on l'avoit apposé. Dès que M^{rs}. du Bois & le Blanc eurent examiné les papiers que l'Ambassadeur parapha à mesure, on en remplit trois caiffes qui furent cachetées & envoyées au Louvre, où elles resteront en dépôt jusques à ce qu'on ait envoyé quelqu'un d'Espagne de confiance pour les reclamer. Après cette expedition les Mousquetaires se retirerent, & il ne resta que Mr. de Lybois l'un des Gentilshommes ordinaires du Roi auprès de la personne de l'Ambassadeur.

Le 13. à 4. heures après midi le Prince de Cellamare partit de Paris accompagné du même Mr. de Lybois, d'un Capitaine de Cavalerie, & d'un de Dragon, pour être conduit, à ce que l'on assure, sur la Frontiere. Le Secretaire de l'Ambassade & ses principaux Officiers sont restez ici pour avoir soin de ses affaires.

Le 14 on pubia les deux Lettres du Prince de Cellamare au Cardinal Alberoni: Elles ont été envoyées à tous les Parlemens du Royaume, aux Intendants & aux Gouverneurs. (*E'les sont inserées dans le dernier Journal page 78. on peut y avoir recours.*)

On a trouvé une liste de quantité de Seigneurs qui ont eu part à ce complot. & on assure qu'ayant été lûe dans le Conseil de Regence en presence de Mr. le Regent, S A R. interrompant l'Abbé du Bois qui en faisoit la lecture, dit, *que ce qui l'étonnoit le plus, étoit qu'il avoit comblé de bienfaits tous ces gens, & que si on continuoit de les nommer nom-*
par

des Princes &c. Fevrier 1719. 113
par nom, l'assemblée en seroit surprise.

Le Comte Dedy & le Marquis de Magny Introduceurs des Ambassadeurs se sont absentez. L'Abbé Brigaut Secretaire de ce dernier a été mis à la Bastille, d'où on a fait sortir le Marquis de St. Genie que l'on avoit arrêté mal à propos.

Le 15 on arrêta encore le Comte de Schlip, Mr. Sandraski Lieutenant Colonel reformé à la suite de Courcillon, Mr Bouchet, & un autre Officier.

On a tant repandu de bruits differens au sujet de cette conspiration, qu'il vaut mieux attendre que l'on ait de plus grands éclaircissemens pour en parler; ce que l'on ne pourra sçavoir que lorsque la Cour publiera les Manifestes & autres pieces qui ont été trouvées entre les papiers de l'Ambassadeur.

Le même jour 15. Mr. le Blanc alla à la Bastille, où il interrogea l'Abbé Brigaut, cet Abbé est soupçonné d'être l'Auteur des Manifestes dont il est fait mention dans les deux Lettres du Prince Celamare, & même de la réponse aux Lettres de *Fitz-Moritz*. On assura aussi que c'étoit chez le Marquis de Magny que les Assemblées se faisoient, & où on tenoit les Conferences. Le 17. Mr. le Gardes des Sceaux s'étant aussi rendu à la Bastille, examina Mr. de Ponpadour. On n'apprend pas encore que la Cour ait nommé des Commissaires pour faire le Procès aux coupables.

Le 19. on arrêta quelques particuliers, entre autres un Gentilhomme ordinaire du Roi, que l'on ne nomme pas; & le même jour le fils du Marquis de Monteleon & l'Abbé Por-

locarrero, qui avoient été amenés de Poitiers à Paris, partirent pour retourner en Espagne.

Du 20. au 25. on amena à Paris quantité de personnes arrêtées dans les Provinces, & Mr. d'Argenson continua d'examiner à la Bastille ces Prisonniers, desquels on commence de tirer de grands éclaircissements, que l'on tient néanmoins fort secrets.

Le 26. le Conseil de Regence s'assembla extraordinairement, & il fut résolu de s'assurer des principaux Chefs de la conspiration : pour cet effet la nuit du 28. au 29. les Compagnies de Mousquetaires & un gros détachement des Gardes du Corps furent sous les armes, & le lendemain à 8 heures du matin Mr. le Marquis d'Ancenis fils de Mr. le Duc de Charot, s'étant rendu avec une partie de ces Troupes à l'Hôtel où avoit couché Madame la Duchesse du Maine, annonça à cette Princesse qu'il avoit ordre du Roi de l'arrêter; le 30. elle alla coucher à Essonne, & de là s'est rendue à Dijon sous l'escorte de 50 hommes, pour y rester en exil; le même jour Mr. d'Artagnan alla à Seaux, & notifia le même ordre à Mr. le Duc du Maine. qui a été transféré à Dourlens. Le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, tous deux fils de ce Prince, ont été envoyez à Ramboüillet chez Mr. le Comte de Toulouse qui a répondu de leurs personnes; & Mademoiselle du Maine leur fille, qui devoit être conduite à l'Abaye de Maubuisson. confiée à la garde de Madame la Princesse sa grand'mere, qui a demandé la grace qu'on la laissât auprès d'elle. Mr. de Ma zieux Chancelier de ce Duc, & Madame son épouse ont été enfer-

mez

des Princes &c. Fevrier 1719. 115

mez à la Bastille avec leurs domestiques, & tous les papiers & effets mis sous le scellé. On comprend dans cette intrigue Mr. le Cardinal de Polignac, qui a été conduit à son Abbaye d'Anchin, par un Genti homme ordinaire du Roi, Mr le Cardinal de Bissy auquel on a donné ordre de ne se pas éloigner de Paris, & le Cardinal de Rohan que l'on dit avoir été relegué dans sa Maison de Saverne près de Strasbourg. Quoi que ces nouvelles viennent de bonne main, nous n'assurons pourtant pas positivement que ces trois Eminences soient impliquées dans cette affaire, le mois prochain on pourra en parler plus certainement.

II. La Declaration de guerre contre l'Es- *Preparatifs*
pagne n'a pas encore été publiée en France, *contre l'Es-*
& elle a été suspenduë jusques ici par des *pagne.*
raisons qui ne sont pas venues à la connoissance du public. Cependant tout paroît se disposer dans ce Royaume à agir bientôt offensivement contre cette Couronne : on transporte avec une diligence extraordinaire toutes sortes de munitions de guerre & de bouche pour l'entretien de l'Armée, qui doit s'assembler sur les Frontieres, & non seulement on a défendu le transport des grains dans les Etats de cette Monarchie, mais encore la sortie du Royaume des munitions de guerre: les ordres ont été envoyés dans tous les Ports de Mer de France de ne pas permettre aux Matelots d'aller servir sur les Vaisseaux de guerre Espagnols, & aux passages d'arrêter les Officiers & Soldats qui voudront aller prendre service chez eux. Si la

France a paru garder jusqu'à present quelques menagemens pour cette Nation, elle en a abusé de maniere qu'elle doit s'attendre à tout le ressentiment que merite la conduite qu'elle a tenuë en dernier lieu à son égard.

*Depart de
Mr. Stan-
hope.*

III. Le Colonel Stanhope ci-devant Es-voÿé extraordinaire de S. M. Britannique à la Cour de Madrid, étant arrivé à Paris, en partit le 12. Decembre pour retourner à Londres. On ne peut voir une union & une harmonie plus parfaite que celle qui regne actuellement entre les Ministres de Sa M. I. & Catholique, de la Grande Bretagne, & la Cour de France, ce qui doit être un heureux préjugé pour la tranquillité prochaine de l'Europe.

IV. L'impatience où se trouve la Nation Françoisë de voir les dernières especes fabriquées reduites à leur juste valeur, avoit fait repandre des bruits, qu'au commencement de l'année 1719. S. A. R. en feroit publier la diminution; c'est ce qui a obligé la Cour des Monoyes de Paris de rendre l'Arrêt suivant.

Arrêt de la Cour des Monoyes de Paris.

*Arrêt de la
Cour des
Monoyes au
sujet des es-
peces.*

Sur ce qui a été représenté par le Procureur General du Roi, que des personnes mal-intentionnées, & qui cherchent uniquement leur utilité particuliere aux depens de celle de l'Etat, ont repandu depuis quelques jours, & fait semer dans le public, qu'il y auroit incessamment une diminution considerable sur les especes

des Princes &c. Fevrier 1719. 117

especes nouvellement fabriquées; & comme ces bruits n'ont aucun fondement, & ne peuvent être inventés que par des gens qui, pour augmenter leurs usures, ont intérêt d'alarmer le public, & empêchent en même tems par ces bruits qu'on porte les Billers de l'Etat aux Monoyes du Roi, ce qui leur donne occasion d'en profiter plus facilement par des voyes injustes & illicites au préjudice du bien public, en tâchant de détruire par cette conduite l'exécution des intentions du Roi, suffisamment déclarées par l'Edit du mois de Mai derniers, ledit Procureur General requeroit qu'étant important de faire cesser ces faux discours, en punissant les auteurs, il lui fut permis de faire informer des faits mentionnez dans sa plainte. *Lui retiré. La matiere mise en déliberation.* LA COUR faisant droit sur le requisitoire du Procureur General, a fait très expresse inhibitions & défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'ils puissent être, d'insinuer, dire & faire entendre directement ni indirectement que les Espèces nouvellement fabriquées diminueroient, ni de répandre aucun bruit dans le public & dans le particulier, contraire à ce qui est porté par les Ordonnances. Ordonne qu'à la Requête dudit Procureur General il sera informé pardevant Mr. Charles Mareuil &c. contre tous ceux qui repandront des bruits capables de détourner les particuliers, de porter leurs Billers de l'Etat aux Monoyes, & de détruire l'exécution des intentions de S. M. par les informations faites, rapportées, être statué ce qu'il appartiendra. Ordonne que le present Arrêt sera lû, &c. Fait en la Cour des Monoyes le 9. Decembre 1718. *Signé GUERDRE,*

*Ordonnan-
ce du Roi
contre les
vagabonds*

V. Sa Majesté étant informée qu'il s'est repandu dans ses Provinces & Pays de Picardie, Artois, & Hainaut, Cambresis, Soissonois, des trois Evêchez, de Champagne & Brie, & même de la Généralité de Paris, un grand nombre de Vagabonds, & gens sans aveu, qui s'atroupant avec port d'armes, forcent les habitans de la Campagne à les recevoir dans leurs maisons, & à leur fournir des vivres, empêchent les Fermiers de Sa Maj. de percevoir les Droits de ses Fermes, s'opposent à main armée à l'exécution des ordres de la justice, commettent continuellement des desordres & violences. A quoi étant nécessaire de pourvoir, S. M. fit le 9. Novembre dernier publier une Ordonnance qui contient 15. Articles, par lesquels Elle entend que tous les vagabonds & gens sans aveu, seront arrêtez & constituez prisonniers, pour être ensuite envoyez aux Colonies, si dans le mois ils ne se justifient de leur bonne vie & conduite; que ceux qui seront arrêtez avec port d'armes, seront punis suivant les rigueurs des Ordonnances; voulant Sa dite M. qu'on leur coure sus, & que l'on fasse main basse sur eux. Qu'à l'égard des Cavaliers ou Soldats qui seront trouvez en la compagnie desdits vagabonds, ils seront punis de mort, promettant S. M. la somme de cent livres à tous ceux qui pourront les arrêter. &c.

*On rebâtit
Chantilly.*

VI. Mr. le Duc de Bourbon a fait abatre sa belle Maison de Chantilly pour la faire rebâtir à la moderne; on assure que ce Prince employera plus d'un million à ce Bâti-ment.

Le

des Princes &c. Fevrier 1719. 119

Le Gouvernement de la Bastille vacant par la mort de Mr. de Bernaville, a été donné à Mr. de Luray.

*Mr. de
Lauray
Gouverneur
de la Bas-
tille.*

Le Pere Maffillon Prêtre de l'Oratoire, & fameux Prédicateur, fut sacré Evêque de Clermont le 21. Decembre dans la Chapelle du Palais des Thuilleries, en presence de S. M. ce fut Mr. Fleury ancien Evêque de Frejus, & Precepteur du Roi qui fit la ceremonie, assisté de Mrs. les Evêques de Nantes & de Vannes.

*Le Pere
Maffillon
sacré Evê-
que de Cler-
mont.*

VII. Dans le moment il vient de paroître un Manifeste que la Cour de France fait publier, pour faire connoître à toute l'Europe les justes raisons qui la portent à déclarer la guerre à l'Espagne: elles y sont détaillées avec beaucoup de solidité; & cette pièce est trop de conséquence pour en priver le public; c'est ce qui nous engage à augmenter ce Journal de près de trois feuilles, & de l'insérer ici en entier quelque longue qu'elle soit. On en auroit bien donné un extrait; mais c'est plutôt éteindre la curiosité que de la satisfaire.

*Manifeste de Sa Majesté le Roi Très-
Chrétien, sur les sujets de rup-
ture entre la France & l'Espagne.*

LEs Rois ne sont comptables de leurs démarches qu'à Dieu même, dont ils tiennent leur autorité. Engagez indispensablement à travailler au bonheur de leurs Peuples

peuples, ils ne le font pas à rendre raison des moyens qu'ils prennent pour y réussir, & ils peuvent au gré de leur prudence cacher ou reveler les mysteres de leur Gouvernement. Mais dès qu'il importe à leur gloire & à la tranquillité de leurs peuples, qui n'en peut être separée, que les motifs de leurs resolutions soient connus, ils doivent agir à la face de l'Univers, & faire éclater la justice qu'ils ont consultée dans le secret.

Sa Majesté conduite par les conseils du Duc d'Orleans Regent, s'est cruë dans cet engagement, & elle fait gloire d'exposer à ses Sujets, & à toute la terre les raisons qu'elle a euës d'entrer en de nouvelles liaisons avec plusieurs grandes Puissances pour la pacification entiere de l'Europe: pour la sûreté particuliere de la France, & pour celle même de l'Espagne, qui méconnoissant aujourd'hui ses vrais interêts, trouble la tranquillité commune par l'infraction des derniers Traitez.

Sa M. n'imputera jamais cette infraction à un Prince, qui recommandable par tant de vertus, l'est particulièrement par la fidelité la plus religieuse à sa parole; & ce ne peuvent être que ses Ministres

des Princes, &c. Février 1719. 121
fres qui l'ayant engagé trop legerement,
ſçavent lui faire de cet engagement mê-
me une raifon, & une neceſſité de le
ſoutenir.

Sa Majeſté dans les meſures qu'elle a
priſes, s'eſt propoſé de ſatisfaire éga-
lement à deux devoirs; à l'amour qu'elle
doit à ſon peuple, en prevenant une
guerre avec tous ſes voiſins dont il étoit
menacé; & à l'amitié qu'elle doit au
Roi d'Eſpagne, en menageant conſtan-
ment ſes interêts & ſa gloire, qui ſe-
ront toujours d'autant plus chers à la
France, qu'elle les regarde comme le
prix de ſes longs travaux, & de tout le
ſang qu'il lui en a coûté pour le main-
tenir ſur ſon Trône.

Ces intentions de Sa Majeſté ſe re-
connoitront ſenſiblement, & ſans in-
terruption dans tous les faits qu'on va
expoſer.

On ſçait que dans le cours de la der-
niere guerre, la France avoit été reduite
par ſes diſgraces à la dure neceſſité
de conſentir au rapel du Roi d'Eſpa-
gne; & elle en auroit ſans doute éprou-
vé la douleur, ſi la Providence qui chan-
gea les événemens & les cœurs, n'eût
épargné cette injuſtice à nos ennemis.

On reconnut à Utrecht les droits du
Roi

Roi Catholique; mais l'Empereur, quoi qu'abandonné de ses Alliez, ne pouvoit encore renoncer à ses prétentions. La prise de Landau & de Fribourg ne put même l'y reduire; & le feu Roi de glorieuse memoire, qui au milieu de ses derniers succès, sentoit l'extrême besoin que ses Peuples avoient de la paix, ne la conclut qu'après avoir fait proposer à l'Empereur dans la Négociation de Rastadt, de travailler à un accommodement entre lui & le Roi d'Espagne. *a* Il avoit toujours en vûë d'achever son ouvrage, & d'étouffer les semences de guerre que le Traité d'Utrecht avoit laissées dans l'Europe, en ne réglant que provisionnellement, & sans le concours de l'Empereur les intérêts de ce Prince & du Roi d'Espagne.

Le dessein de cimenter la paix par une conciliation entre ces deux Princes, fut insinué à Bade le *b* 15. Juin 1714. au Comte de Goës, & communiqué le *c* 7. Septembre suivant au Prince Eugene de Savoye, qui assura que l'Empereur ne s'en éloigneroit pas. Après la signature du Traité de Bade, le Roi chargea le Marechal de Villars *d* de suivre avec le Prince Eugene le même

des Princes &c. Février 1719: 123

même objet. Et lorsque le Comte du Luc e fut nommé pour être Ambassadeur du Roi auprès de l'Empereur, il fut particulièrement chargé par son instruction d'agir selon ses vûës.

Le Roi d'Espagne avoit représenté souvent au feu Roi par des Lettres écrites de sa main; que son état n'éroit point assuré par les Traitez d'Utrecht. Vous jugerez aisément, disoit il dans une de ses Lettres du 16. Mai 1713. que la Paix dont tout le monde desire également la solidité, ne peut être stable, si l'Archiduc qui m'a disputé la Couronne d'Espagne, ne m'en reconnoit le legitime Roi.

Vous sçavez, écrit ce Prince dans sa Lettre du 31. Janvier 1714. que j'ai rempli tous les Preliminaires, & que je suis prêt à consentir que Naples, le Milanéz & les Pays Bas restent à l'Archiduc, comme je l'ai fait de la Sicile en faveur du Duc de Savoye, de Gibraltar & de l'Isle de Minorque en faveur des Anglois, & que je suis aussi prêt à le faire de la Sardaigne en faveur de l'Electeur de Baviere. L'Archiduc doit moyennant ces conditions, renoncer à ce qui me reste de la Monarchie d'Espagne. Ainsi nous n'avons plus, ni lui ni moi, rien à prétendre

d Memoire
donné de la
part du Roi
au Maréchal
de Villars,
le 23. Sep-
tembre.

1714.

e Instru-
ction pour
le Comte du
Luc al ant à
Vienne, du
3. Janvier
1715.

tendre l'un contre l'autre.

Je me flatte, dit le Roi d'Espagne dans sa Lettre du 17. Mai 1714. que connoissant de quelle importance il est de faire départir l'Archiduc de toutes prétentions sur l'Espagne & les Indes, vous me mettez en état d'établir des conditions solides pour en jouir paisiblement.

Ce Prince ne se croyoit affermi sur le Trône d'Espagne & des Indes, que par la Renonciation solennelle de l'Empereur à ses prétentions; & il n'insistoit si vivement sur cette sûreté, que parce qu'il en avoit reconnu l'importance par les extrêmités où l'avoient réduit les événemens de la guerre excitée par les prétentions de l'Empereur. C'étoit aussi tout ce qu'il demandoit au feu Roi, comme le gage le plus sensible de son amitié Paternelle, & comme le dernier effort dont il devoit couronner tout ce que la France avoit fait pour ses intérêts. Le feu Roi travailloit avec toute la vivacité d'un Pere à la satisfaction de son petit-Fils. Mais comme l'Empereur paroissoit inébranlable, & que d'ailleurs un reste de défiance répandu dans l'Europe, une opinion generale que la paix ne pouvoit pas durer, & qui retenoit encore la

plûpart

plûpart des Puissances armées ; la guerre du Nord, & les changemens arrivez dans la grande Bretagne, faisoient craindre que le feu ne se rallumât bientôt : il falloit prendre encore de nouvelles mesures pour le prévenir.

C'est dans ces conjonctures que le feu Roi fut enlevé à la France. Sa Majesté n'oubliera jamais ces avis si importants & si salutaires, qu'il lui donna dans les derniers momens de sa vie. Elle en veut faire la regle invariable de son Regne. Et l'on va voir qu'elle y a mesuré jusques ici toutes ses démarches.

Les longues guerres avoient laissé contre nous dans l'Europe des restes d'alenation & de haine qui ne cherchoient qu'à se ranimer ; & nos Voisins encore pleins de la jalousie & des fr. yeurs qu'ls avoient eüs si souvent de nos prosperitez, & même de nos ressources dans nos plus grandes disgraces, songeoient déjà, pour achever de nous abatre, à profiter de la minorité du Roi, & de l'épuisement du Royaume, dont nous nous plaignions nous-même assez hautement, pour inviter nos Ennemis à tout entreprendre. L'ancienne Ligue menaçoit de se rejoindre

&

& les Nations s'excitoient mutuellement à la guerre, par l'importance de se mettre pour toujours à couvert d'une Puissance trop redoutable, & qu'on s'efforçoit encore de rendre odieuse par des reproches injustes de sa mauvaise foi.

Quel moyen plus seur pour dissiper cet orage, que de s'unir avec la puissance qui de concert avec nous avoit rapel-
lé la Paix par les Traitez d'Utrecht !
Le Roy ne negligea rien pour réüssir dans cette veüe. La confiance se rétablit par ses soins entre les deux Puissances; & Elles comprirent aussi-tôt que rien ne contribueroit d'avantage à confirmer une Paix encore mal assurée, qu'une Alliance défensive entre la France, l'Angleterre, & la Republique des Provinces Unies, pour maintenir les Traitez d'Utrecht & de Bade, & pour la garantie reciproque de leurs Etats. Mais avant toute ouverture de Negotiation, Sa Majesté donna avis de son dessein au Roy d'Espagne. Le Duc de St. Aignan eut des ordres précis au mois d'Avril 1716. de lui exposer ses vûës, de lui offrir tous ses soins, & de l'inviter à rentrer dans l'Alliance où Elle se promettoit qu'il seroit reçu avec
tous

tous les égards qu'il pourroit souhaiter.

Après bien des instances éludées, le Duc de St. Aignan sur un nouveau Memoire qu'il presenta, reçût enfin du Cardinal Del Giudice une reponse dictée dans l'interieur du Palais par un autre Ministre dès lors tout puissant, & dont il ne fut dans cette occasion que l'interprète. Cette reponse portoit: *Le Roy mon Maître ayant examiné l'Extrait qui lui a été remis, & les derniers Traitez signez à Utrecht, n'y a trouvé aucune clause qui ait besoin d'être confirmée.*

Quelle étrange opposition de cette réponse avec les Lettres que le Roy d'Espagne écrivoit au feu Roy, & qui n'étoient qu'une représentation continue & inquiète de l'incertitude de son estat! Sa Majesté vit bien que les principes de conciliation & de paix qui la faisoient agir, n'étoient pas ceux que l'on consultoit à Madrid, & cette idée n'estoit que trop confirmée par le trouble que le Commerce des François souffroit déjà en Espagne, par les avis des liaisons qu'on y menageoit avec quelques Puissances, sous pretexte d'une mesintelligence prochaine entre les deux Nations, & par les oppositions secretes

que l'Espagne aportoit à nôtre Alliance avec le Roy de la Grande Bretagne & les Etats Generaux.

Le Roy prit cependant le parti de dissimuler. Il ne laissa pas affoiblir son amitié ni ses égards pour le Roy d'Espagne, & attendant patiemment le moment où il seroit mieux éclairé sur les veritables avantages, il lui fit dire que ne pouvant plus se dispenser d'achever son projet d'Alliance, il l'assûroit qu'il n'y consentiroit à rien qui fût contre ses interêts.

L'Abbé Dubois fut envoyé alors à Hannovre pour y traiter cette affaire avec le Roy de la Grande Bretagne ; & c'est-là que furent arrêtez les Articles qui ont servi de fondement au Traité de la Triple Alliance, signé à la Haye le 4. Janvier 1717. après que le Roy de la Grande Bretagne luy-même en eut donné part inutilement au Roy d'Espagne, & qu'il se fut assûré de la repugnance invincible du Ministre à tout projet d'union.

Mais quelque favorable que fût cette Alliance au repos public, elle ne suppleoit point ce qui manquoit à la perfection des Traitez d'Utrecht & de Bade, parce que les differens entre l'Empereur

&

& le Roy d'Espagne n'y ayant pas été reglez, l'Europe étoit toujourns dans l'incertitude de sa situation, & en danger d'être replongée dans la Guerre par la premiere hostilité de part & d'autre. L'Italie seule pouvoit se flater de quelque repos à la faveur de la Neutralité qui y avoit été établie par des Traitez & des Engagemens qu'on regardoit comme un premier pas & un degré qui pouvoit conduire à la Paix. Mais quoyque la Neutralité fût véritablement une Loy, à laquelle chacun de ces deux Princes s'étoit soumis, le bien de l'Europe en vouloit une plus sûre & plus solemnelle qui fût autorisée par le consentement réciproque des deux Concurrents, & maintenuë par des garants tels qu'on ne pût pas l'enfraindre impunement. Une telle Loy ne pouvoit être qu'un Traité de Paix qui terminât à jamais les contestations entre l'Empereur & le Roy d'Espagne.

Le Roy de la Grande Bretagne voulut tenter de procurer un si grand bien à l'Europe, & s'en ouvrit à Sa Majesté. Elle vit avec plaisir les intentions du feu Roy revivre; & Elle crût que c'estoit agir pour un Prince auquel Elle est étroit-

tement unie par les liens du sang, que de favoriser l'exécution de tout ce que la tendresse paternelle avoit projeté pour luy, & de tout ce qu'il avoit demandé luy-même si positivement & si instamment. Mais Sa Majesté qui avoit déjà éprouvé en différentes occasions, que ce qui pouvoit convaincre le Roy d'Espagne, de son amitié, ne trouvoit plus le même accès auprès de luy, n'en put plus douter lorsqu'Elle vit que le Marquis de Louville qu'Elle avoit envoyé au Roy d'Espagne pour lui faire connoître ses veritables sentimens, & lui communiquer des choses importantes aux deux Couronnes, avoit été renvoyé sans être écouté, malgré l'attachement particulier qu'il avoit à la personne & à la gloire de ce Prince. Ainsi trop instruite par l'expérience, qu'on rendroit suspect à Madrid tout ce qui viendroit de sa part, Elle pria le Roy de la Grande Bretagne d'agir luy-même à Vienne, & à Madrid pour le succès de ce grand dessein, d'autant plus qu'Elle n'étoit point autorisée à traiter des interêts du Roy d'Espagne, & qu'il convenoit d'ailleurs à la dignité d'un si grand Prince de les discuter luy même.

Le

Le Roy de la grande Bretagne fit en même-tems les ouvertures de ses vûës à Vienne & à Madrid. Elles furent reçûës assez favorablement à Madrid, tant que la feinte servit à cacher les entreprises qu'on y meditoit, & rejeitées ensuite avec peu de menagement dès qu'on crut avoir moins d'interêts de feindre. On ne trouva à Vienne de dispositions à aucun accommodement, qu'à condition que la Sicile, qui avoit été jusqu'alors un obstacle insurmontable à toutes les propositions de conciliation, seroit remise à l'Empereur, parce qu'il la jugeoit absolument nécessaire à la conservation du Royaume de Naples. Mais à ce prix on esperoit que le Roy Catholique seroit reconnu par l'Empereur, legitime possesseur de l'Espagne & des Indes; & de plus, ce qui étoit pour luy un avantage nouveau, que l'Empereur consentiroit que les successions de Parme & de Plaisance fussent assurées aux Enfans de la Reine d'Espagne.

Les difficultez de cette Negociation ne devoient point nuire à la Neutralité d'Italie établie par le Traité d'Utrecht du 14. Mars 1713. renouvelée & confirmée par celui de Bade. L'Empereur & le

Roy d'Espagne paroïssent eux-mêmes avoir pris des précautions pour s'assurer qu'elle ne seroit pas interrompue. Le Roy d'Espagne avoit eu soin avant la Guerre de Hongrie, de faire souvenir le Roy de la Grande Bretagne qu'il étoit garant des engagements pris à Utrecht pour la Neutralité d'Italie; & l'Empereur de son côté, lorsque les Turcs se mirent en Campagne, avoit engagé le Pape à demander au Roy d'Espagne une parole positive qu'il ne profiteroit pas contre l'Empereur, de la Guerre que les Turcs venoient de luy déclarer. L'intérêt du Roy d'Espagne se trouvoit conforme à cette promesse; car il avoit été instruit par le Roy de la Grande Bretagne du Traité conclu à Londres le 25. May 1716. entre l'Empereur & ce Prince, portant une garantie des Estats de l'Empereur en Italie, & une promesse expresse de lui donner des secours, en cas qu'ils fussent attaquez. Enfin la pieté si connue du Roy d'Espagne rassûroit encore plus que son intérêt.

On ne pouvoit donc soupçonner que le Roi d'Espagne, parfaitement instruit du Traité de 1716. voulût courir risques de l'engagement du Roi de la Grande Bretagne, en attaquant l'Empereur en
 Italie

Italie; Et manquer tout à la fois à son intérêt & à son zele pour la Religion. Cependant cette entreprise éclata, & l'on apprit qu'un Armement fait des fonds levez sur les Biens Ecclesiastiques, & destinez pour soutenir la gloire du nom Chrétien, alloit servir à violer les Traitez. Il ne faut pas de plus grande preuve, que les mauvais conseils, & la trop grande puissance du Ministre prévalent en Espagne sur les intentions & les Vertus de son Roi.

Sa Majesté allarmée d'une demarche sidangereuse, envoya aussi-tôt un Exprés au Duc de St. Aignan, qu'Elle chargea de représenter vivement au Roi d'Espagne les dangers où il s'exposoit, & ce qui devoit faire plus d'impression sur lui, l'injustice de son entreprise. Elle le prioit pour la tranquillité commune de l'Europe & pour ses intérêts personnels, de rentrer dans ces vûës de conciliation, que le feu Roi son Grand Pere, & après lui le Roi de la Grande Bretagne avoient déjà projetées entre lui & l'Empereur. Quelques jours après elle ordonna encore au Duc de St. Aignan d'agir de concert avec le Ministre d'Angleterre qui reçût les mêmes ordres, pour engager le Roi d'Espagne à auto-
riser.

riſer ſon Ambaſſadeur à Londres, ou à y faire paſſer un autre Miniſtre qui traitât des moyens de rétablir ſolidement la Paix. Le Colonel Stanhope venoit d'arriver à Madrid, chargé plus particulièrement des mêmes inſtances. Le Roi de la Grande Bretagne fit ſçavoir en même tems à Sa Majeſté, que comme le mal preſſoit, il ne falloit pas perdre le tems des remedes; qu'ils ne pouvoient naître que du concert unanime des Puiffances impartiales, & qu'il la prioit d'envoyer un Ambaſſadeur à Londres où ſur ſes inſtances l'Empereur avoit auſſi conſenti d'envoyer un Miniſtre. S. M. y envoya l'Abbé Dubois; & attentive aux interêts du Roi d'Eſpagne, auſſi bien qu'à ceux de ſon Royaume, elle crut qu'elle devoit avoir dans les Conférences de Londres un Miniſtre qui pût conſerver au Roi d'Eſpagne des ouvertures pour entrer dans la Negociation, dès qu'on pourroit l'éclairer ſur ſes interêts. Mais en vain lui a-t'on fait là deſſus des inſtances redoublées. En vain lui a-t'on fait eſperer d'obtenir pour lui de l'Empereur ce qu'il avoit ſi ſouvent demandé lui-même. On n'a reçu de ſon Miniſtre que des refus opiniâtres, & ſouvent même

des

des menaces d'allumer par tout le feu de la Guerre, malgré toutes les mesures que l'on croiroit prendre pour le prévenir. L'Espagne sembloit regarder comme une conspiration contre elle ces sentimens unanimes de Paix où entroient les autres Puissances.

C'est sur ces refus & sur ces desseins menaçans de l'Espagne, que le Roi de la Grande Bretagne fit représenter à Sa Majesté qu'il étoit absolument nécessaire d'en arrêter les effets; Et qu'il ne s'en offroit d'autre moyen à la prudence des Puissances impartiales, que de former pour concilier les interêts des deux Princes, un plan qui pût leur être proposé, & procurer à quelque prix que ce fût, leur propre tranquillité, & celle de toute l'Europe. Cette resolution favorisant d'un côté l'affermissement de la paix, qui étoit l'objet invariable de S. M. & donnant de l'autre au Roi d'Espagne le tems & les moyens de prendre des resolutions conformes à ses interêts; le Roi l'embrassa. Mais en ordonnant à l'Abbé Dubois d'entrer dans un projet si nécessaire, S. M. ne lui recommanda rien tant que de rejeter toujours tout ce qui pourroit suspendre ou éloigner le concours du Roi d'Espagne dans cet-

te Negociation. Quels combats le Roi de la Grande Bretagne n'eut-il pas à effuyer avec l'Empereur, pour ébranler son attachement aux prétentions sur l'Espagne & sur les Indes, pour vaincre sa repugnance à voir passer un jour les Etats de Parme & de Toscane entre les mains d'un Prince de la Maison d'Espagne, & pour amortir son ressentiment de l'infraction des Traitez dont il se croyoit en droit de tirer vengeance! Ce ne fut qu'avec une peine infinie, qu'on vint à bout pied à pied de ces obstacles, & qu'on menagea encore au Roi d'Espagne des avantages plus grands que ceux que lui donnoient les Traitez d'Utrecht, & par consequent, comme on l'a vû par ses Lettres, au delà même de ses desirs.

Ainsi se forma à Londres le projet des conditions qui devoient servir de fondement à une Paix solide entre l'Empereur & le Roi d'Espagne. La parfaite amitié de S. M. pour ce Prince s'étoit toujours signalée par les instances qu'Elle lui avoit faites sans interruption, d'envoyer des Ministres qui discutassent ses intérêts, par les moyens qu'Elle lui avoit menagez sans relâche d'entrer dans la Negociation, & par ses efforts constans à lui procurer de nouveaux avantages
dans

dans le Traité même. Mais non contente de ces démarches, elle porta encore plus loin l'attention & les égards. Elle envoya le Marquis de Nancré auprès du Roi d'Espagne pour lui faire part du projet de Londres, tandis que le Roi de la Grande Bretagne faisoit la même démarche auprès de l'Empereur.

Sa Majesté dans les cinq premiers mois du séjour du Marquis de Nancré à Madrid, representoit sans cesse au Roi d'Espagne, qu'il y alloit également de son intérêt & de sa gloire d'abandonner une entreprise injuste; & d'adopter des conditions qu'il avoit, pour ainsi dire, dictées lui-même par ses instances au feu Roi. Enfin, & Elle fait gloire de le dire, Elle lui demandoit la Paix de l'Europe au nom de la France qui l'avoit maintenu sur son Trône par tant de travaux & tant de sang. Et au nom de ses propres Sujets dont le zele & l'attachement, peut être sans exemple, meritoient bien de leur Prince qu'il ne les livrât pas aux horreurs de la guerre.

Toutes ces instances fondées sur les conditions sages du projet, n'aracherent jamais du Ministre d'Espagne, qu'un aveu du peril où elle alloit s'exposer en résistant à tant de Puissances. Mais il
assu.

affûroit en même-tems que son Maître ne se desisteroit jamais de son entreprise, & il n'avoit pas honte de rejeter sur luy le blâme de sa propre inflexibilité. Enfin Sa Majesté luy fit dire au mois de Juin dernier, que l'amour qu'Elle doit à ses Peuples, & qui doit prévaloir à tout autre sentiment, luy deffendoit de differer d'avantage à signer le Traité avec l'Empereur & le Roy de la Grande Bretagne. On ajoûtoit l'engagement même où étoit le Roy de la Grande Bretagne, d'envoyer une Escadre dans la Mediterranée pour secourir l'Empereur. Rien n'branla le Ministre qui s'irritoit de plus en plus par les instances de Paix, & qui menaçoit de mettre en feu toute l'Europe. Enfin le Chevalier Byng qui commandoit les forces Navales du Roy de la Grande Bretagne destinées pour la Mediterranée, avant que d'entrer dans cette Mer, donna avis au Ministre d'Espagne des ordres précis qu'il avoit d'agir comme ami, si l'Espagne se desistoit de ses entreprises contre la Neutralité de l'Italie, ou si Elle les suspendoit; & de s'y oposer aussi de toutes ses forces, si Elle y persistoit; & le Ministre ne laissant plus aucune esperance, luy répondit qu'il

n'avoit

des Princes &c. Février 1719. 139
n'avoit qu'à exécuter les ordres dont
il étoit chargé.

La Guerre finissoit alors entre l'Em-
pereur & les Turcs, & les ordres étoient
déjà donnez pour faire passer de nom-
breuse troupes en Italie. Sa Majesté
forcée enfin par les circonstances, n'hé-
sita plus à convenir avec le Roy de la
Grande Bretagne des conditions qui
serviroient de base à la Paix entre l'Em-
pereur & le Roy d'Espagne, & entre
le premier de ces deux Princes & le
Roy de Sicile; & ce furent ces mêmes
conditions qui formerent le Traité signé
à Londres le 2. Aoust dernier, entre
les Ministres du Roy, de l'Empereur,
& du Roy de la Grande Bretagne.

Mais le Roy de la Grande Bretagne
toujours conduit par un esprit de con-
ciliation & de paix, & voulant préve-
nir aussi la mesintelligence qui pourroit
naître entre sa Couronne & l'Espagne
à l'occasion des secours qu'il étoit obli-
gé de donner à l'Empereur, crut encore
devoir faire un dernier effort auprès du
Roy d'Espagne. Il envoya le Comte
de Stanhope, l'un de ses principaux
Ministres à Sa Majesté, pour passer
ensuite à Madrid, si Elle le jugeoit à
propos.

Ce

Ce fut pendant son séjour à Paris, qu'on aprit la nouvelle de l'invasion de la Sicile par les Troupes du Roy d'Espagne; ce qui hâta encore le voyage du Comte de Stanhope à Madrid. Il y arriva les premiers jours du mois d'Aouſt dernier, & le Marquis de Nancre reçût de nouveaux ordres pour agir de concert avec luy. Mais les vives representations qu'ils redoublèrent l'un & l'autre sur les extrémitez où l'inflexibilité du Roy Catholique pouvoit porter les choses; l'assurance qu'on luy donnoit pour toutes ses possessions par la Renonciation de l'Empereur, & par la garantie des Puiffances Contractantes; la promesse que Sa Majesté luy procureroit la restitution de Gibraltar qui interesse par un endroit si sensible toute la Nation Espagnole, & que son Roy desiroit ardamment depuis long-temps; Enfin la declaration des engagements pris à Londres, & celle de la necessité où Sa Majesté & le Roy de la Grande Bretagne se trouvoient de les exécuter immédiatement après l'expiration des trois mois, du jour de la signature des Traitez de Londres; tout fut absolument inutile. Le Comte de Stanhope partit de Madrid, avec la douleur de
voir

¶ Lettre du
Roy d'Espa
gne au feu
Roy du 22.
Avril 1712.

voir que les offices & les soins de son Maître pour prévenir une declaration contre l'Espagne, n'avoient eu aucun effet. Mais il eut au moins cette consolation, que l'on n'avoit rien épargné pour vaincre l'obstination du Ministre, qui seule étoit la cause de la rupture & des maux qui la suivirent. Cependant le Marquis de Nancreé eut ordre de demeurer, parce que le Roy vouloit bien se prêter encore aux plus legeres esperances que le Ministre avoit l'art d'entretenir pour gagner du tems. Mais Sa Majesté reconnut enfin l'inutilité de sa condescendance. Elle fut peu de jours après instruite des violences exercées sur les personnes & sur les effets des Anglois en Espagne, au préjudice du XVIII. Article des Traitez d'Utrecht entre l'Espagne & l'Angleterre, qui fixe un terme de six mois pour retirer les personnes & les effets de part & d'autre en cas de rupture.

Le Marquis de Nancreé étant parti de la Cour d'Espagne, Sa Majesté, pour satisfaire au Traité de Londres, ordonna au Duc de Saint Aignan de porter des plaintes de la violence exercée contre les Anglois, & Elle luy prescrivit de declarer que le terme de trois mois
laissé

laissé au Roy d'Espagne pour accepter les conditions qui luy ont été réservées, devant expirer le 2. Novembre, il ne pouvoit s'empêcher de demander à ce Prince une réponse décisive; & le Roy d'Espagne ayant persisté dans son refus, il a pris son audience de congé.

On n'a parlé jusqu'icy qu'en general des conditions réservées au Roy d'Espagne; mais il faut les exposer plus précisément pour en faire sentir d'autant mieux, non seulement l'avantage commun, mais encore l'avantage particulier de ce Prince.

1. L'Empereur renonce formellement tant pour luy que pour ses heritiers, descendans & successeurs masculins & femelles à la Monarchie d'Espagne & des Indes, & à tous les Estats dont le Roy Catholique a été reconnu legitime possesseur par les Traitez d'Utrecht; & il s'engage de fournir dans la meilleure forme les Actes de Renonciation nécessaires.

2. Les successions aux Etats du Duc de Parme, & du grand Duc de Toscane pouvant exciter de grandes contestations, & une nouvelle guerre en Italie; parce que la Reine d'Espagne prétend y être appelée par sa naissance, &

que

que l'Empereur soutient que le droit d'en disposer au défaut d'heritiers mâles, lui appartient & à l'Empire; il a été stipulé que ces successions venant à vaquer par la mort des Princes possesseurs sans heritiers mâles, le fils de la Reine & ses descendans mâles; & à leur défaut le second fils & les autres Cadets de ladite Reine avec leurs descendans mâles succederont dans tous lesdits Etats, qui seront reconnus fiefs masculins mouvans de l'Empire, & qu'il en sera donné au fils de la Reine qui devra succeder, des Lettres d'expectative contenant l'Investiture éventuelle. Et pour sûreté de l'exécution de cette disposition, il doit être établi par les Cantons Suisses, des Garnisons dans les principales Places de ces deux Etats, sçavoir à Livourne, à Portoferraïo, à Parme, & à Plaisance, à la solde des Mediateurs, avec serment de les garder & défendre sous l'autorité des Princes regnans, & de ne les remettre qu'au Prince fils de la Reine d'Espagne lorsque ces successions seront ouvertes.

3. Il a été stipulé que jamais, ni en aucun cas l'Empereur, ni aucun Prince de la Maison d'Autriche qui possèdera les Royaumes, Provinces & Etat d'Ita-

lie, ne pourra s'approprier les États de Toscane & de Parme.

4. Comme il n'a pas été possible d'engager l'Empereur à le desister des prétentions qu'il a toujours conservées sur la Sicile, il a été réglé qu'elle seroit cédée à ce Prince, qui de sa part cede-roit au Roi de Sicile par forme d'équi-valent, le Royaume de Sardaigne, en réservant au Roi d'Espagne sur ce même Royaume le droit de reversion à sa Couronne, qu'il s'étoit réservé sur la Sicile par l'Acte de cession qu'il en avoit faite en conséquence des Traitez d'Utrecht.

5. On a laissé au Roi d'Espagne un terme de trois mois, du jour de la Signature du Traité, pour accepter les conditions qui lui ont été offertes, que toutes les Parties contractantes garan-issent, & s'engagent à faire exécuter.

6. Comme il ne seroit pas juste que la Paix de l'Europe dépendît de l'opi-niâreté ou des vûës particulieres d'une ou de deux seules Puissances, & que l'Empereur n'auroit pas pû se porter à delivrer sa renonciation avant que le Roi d'Espagne eût accédé au Traité, si on ne lui avoit donné d'ailleurs quel-qu'autre sûreté. Les Parties contractan-tes

tes sont convenuës de joindre leurs forces pour obliger le Prince refusant à l'acceptation de la Paix, conformément à ce qui a été souvent pratiqué pour le repos public dans des occasions importantes.

7. On est convenu expressément, que si les Puissances contractantes étoient obligées d'en venir aux voyes de fait contre celui qui refuseroit d'accepter l'accordement proposé, l'Empereur se contenteroit des avantages stipulez pour lui dans le Traité, quelque succès que pussent avoir ses Armées.

8. Enfin le Roi s'est engagé d'obtenir pour le Roi d'Espagne la restitution de Gibraltar.

Voilà ces conditions que le Ministre d'Espagne rejette avec tant de hauteur. Elles sont cependant si convenables à la tranquillité generale, que le Roi de Sicile, qui par l'inégalité de la Sicile à la Sardaigne, est le seul qui paroisse y perdre, vient d'accepter le Traité.

L'exposé simple & sincere de ces faits suffit pour faire juger quel parti la France a dû prendre dans les conjonctures où elle s'est trouvée.

Le Roi d'Espagne attaque la Sardaigne, & prend autant de soin de cacher

son dessein au Roi, qu'à l'Empereur. Depuis cette infraction des Traitez, & après la declaration de l'Empereur qu'il donnoit les mains à un accommodement, que pouvoit faire Sa Majesté?

En demeurant Neutre, elle auroit également mécontenté & aliéné l'Empereur & le Roi d'Espagne; & dans le progrès de la guerre, une Puissance aussi considerable que la France, n'auroit pû soutenir un personnage indifférent.

Si elle s'étoit jointe à l'Espagne; comme Sa Majesté auroit violé le Traité de Bade, l'Empereur étoit en droit de lui declarer la guerre, & elle auroit eu à la soutenir en Italie, sur le Rhin, & dans les Pays-Bas. De plus l'Empereur auroit armé contre elle tous ses Alliez, ou plutôt l'Europe entiere, qui auroit été allarmée de l'union des forces de la France & de l'Espagne. La France se trouvoit donc replongée dans les horreurs d'une guerre generale.

Si le Roi n'avoit eu d'autre moyen pour prévenir ces malheurs, que de se lier avec l'Ennemi du Roi d'Espagne pour exercer contre lui les plus grandes rigueurs; ce moyen tout douloureux qu'il auroit été pour Sa Majesté, n'en auroit

auroit pas été moins juste ni moins nécessaire. Le salut des peuples, qui seul doit commander aux Souverains, l'auroit contraint de l'embrasser, & l'exemple du feu Roi lui-même qui avoit fait céder toute la tendresse paternelle à ce devoir, défendoit assez à son successeur de le sacrifier aux droits du sang. Mais combien le parti que le Roi a pris, est-il différent ! Il se lie avec l'Empereur, mais c'est en offrant en même tems au Roi d'Espagne cet ennemi même, & le reste des plus grandes Puissances de l'Europe pour Alliez, dans le moment qu'il voudra les accepter ; c'est en l'affermissant sur son Trône dont la possession lui devient incontestable ; c'est en lui procurant tout ce qu'il a jamais désiré, & plus qu'il n'espéroit, & à l'Europe une tranquillité durable & solide.

La nouvelle entreprise du Roi d'Espagne sur la Sicile a fait voir, que quand même on se seroit borné à ne vouloir rétablir que la Neutralité en Italie, il n'y auroit pas consenti ; & qu'on auroit eût autant de peine à faire restituer la Sardaigne à l'Empereur, que l'on en peut avoir à faire exécuter le Traité en entier. Qu'auroit-on fait enfin par le succès

même qui n'auroit point anéanti les prétentions de l'Empereur sur la Sicile, que de suspendre quelque tems ses entreprises!

S. M. n'avoit donc d'autre ressource pour prévenir la guerre que de suivre le projet d'accommodement entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, & de donner par là le repos à la France, à l'Italie, à l'Europe, sans qu'il en coûtât à la France que des offices honorables; & à l'Italie, que l'avantage que donne à l'Empereur l'échange de la Sicile pour la Sardaigne, qui est contrebalancé par les bornes que l'Empereur s'est prescrites dans le Traité, & par l'engagement que les principales Puissances de l'Europe ont pris de garantir les possessions des autres Princes d'Italie en l'état où elles sont.

Ainsi loin que l'Espagne ait à se plaindre du Roi qui entreprend aujourd'hui la guerre la plus juste en évitant la plus perilleuse & la plus ruineuse pour ses Sujets; c'est le Roi même qui se plaint avec justice à l'Espagne de l'avoir réduit à cette extrémité, en refusant obstinément la Paix sous des prétextes si frivoles, qu'on n'a pas pû jusqu'ici les comprendre.

Tantôt c'étoit un point d'honneur, fondé

fondé fut ce que les Successions de Parme & de Toscane étoient accordées seulement comme Fiefs de l'Empire. Mais comment croire que le Roi d'Espagne fut blessé pour un Prince de sa Maison, d'une condition qu'ont reçûe, & même recherchée tant de Rois d'Espagne & de France, & en dernier lieu le feu Roi son glorieux Ayeul, & le Roi d'Espagne lui-même!

Tantôt c'étoit l'inégalité de la reversion de la Sardaigne avec celle de la Sicile. Mais un desavantage si léger, si incertain, si éloigné pouvoit-il être mis en balace avec tant d'avantages presens & solides? Enfin, ce qui est décisif, on ne pouvoit obtenir qu'à ce prix la Renonciation de l'Empereur à l'Espagne & aux Indes. Pouvoit-on commettre la sûreté de l'Etat du Roi d'Espagne à de si petites difficultez, & un si grand intérêt ne faisoit-il pas disparoître tous les autres?

Tantôt c'étoit le prétexte d'un équilibre absolument nécessaire en Italie, & qu'on alloit renverser en ajoutant la Sicile aux autres Etats que l'Empereur y possède. Mais le desir d'un équilibre plus parfait meritoit-il qu'on replongeât les peuples dans les horreurs d'une guerre
dont

dont ils ont tant de peine à se remettre ! Cet équilibre même qu'on regrette en apparence, n'est-il pas assuré suffisamment, & plus parfaitement, peut être, que si la Sicile étoit demeurée dans la Maison de Savoye ? L'établissement d'un Prince de la Maison d'Espagne au milieu des Etats d'Italie, les bornes que l'Empereur s'est prescrites par le Traité, la garantie de tant de Puissances, l'intérêt inviatiable de la France, de l'Espagne & de la Grande Bretagne, soutenu de leurs forces Maritimes, tant de sûreté laissent-elles regretter un autre équilibre ? Si lors de la Paix d'Utrecht les Armes Imperiales avoient occupé la Sicile, comme elles occupoient le Royaume de Naples, le Roi d'Espagne n'auroit pas fait difficulté de consentir à cette disposition ; & le Ministre d'Espagne lui-même n'a pas fait difficulté de dire, que le

Lettre du
Marquis de
Nancré du
26. Septemb
1718.

Roi son Maître n'avoit jamais compté de garder la Sicile, & que s'il en faisoit la Conquête, il seroit porté, puisque toute l'Europe le vouloit ainsi, à la remettre même à l'Empereur.

Les vrais motifs de ce refus, jusqu'à présent impenetrables, viennent enfin d'éclater. Les Lettres de l'Ambassadeur d'Espagne au Cardinal Alberoni ont le-

vé le voile qui les couvroit, & l'on aperçoit avec horreur ce qui rendoit le Ministre d'Espagne inaccessible à tout projet de Paix. Il auroit vû avoiter par là ces complots odieux qu'il tramoit contre nous. Il eût perdu toute esperance de désoler ce Royaume, de soulever la France contre la France, d'y menager des rebelles dans tous les ordres de l'Etat, de souffler la guerre civile dans le sein de nos Provinces, & d'être enfin pour nous le fleau du Ciel, en faisant éclater ces projets seditieux, & jouier cette Mine qui devoit, selon les termes des Lettres de l'Ambassadeur, servir de prelude à l'incendie. Quelle récompense pour la France des tresors qu'elle a prodiguez, & du sang qu'elle a repandu pour l'Espagne!

La Providence a éloigné de nous ces malheurs, & tous les François, à la vûë de la trahison qui nous les préparoit, en attendent & en pressent la vengeance. Mais S. M. n'épouse que les interêts de son peuple, & non pas ses passions. Elle ne prend aujourd'hui les armes que pour obtenir la Paix, sans rien perdre de son amitié pour un Prince qui a sans doute horreur des perfidies qu'on a tramées sous son nom. Heureux si ses vertus l'a-

voient

voient mis à couvert des surprises de son Ministre, & si, faisant taire à jamais les mauvais conseils, il n'écouloit plus que sa parole, sa justice & sa Religion qui le sollicitent toutes à la Paix!

Depuis que ce Manifeste a été imprimé, on a eu un Billet du Cardinal Alberoni au Prince de Cellamare, qui étoit dans un paquet de Lettres dattées du 14. Decembre, porté par un Exprés que l'on a arrêté à Bordeaux, & qui par consequent a été écrit avant que ce Cardinal ait eu connoissance de ce qui s'est passé ici le 9. à l'égard de l'Ambassadeur d'Espagne. Cette dépêche regarde la violence exercée contre le Duc de St. Aignan, à qui on a envoyé des Gardes du Corps du Roi d'Espagne le 13. de ce mois de Decembre, pour le faire sortir de Madrid par force.

On verra par les ordres que le Cardinal Alberoni donne au Prince de Cellamare, quelles étoient ses intentions, & combien on a été heureux de les découvrir.

Billet

Billet du Cardinal Alberoni au Prince de Cellamare, joint à une de ses Lettres, à cet Ambassadeur, du 14. Decembre 1718.

QUALQUIER
Notizia quelle-
gare de lo execu-
tado con el Duque
de St. Aignan, no
deve en manera al-
guna servir de ex-
emplo para con V.
Ex.^a Con este ha
sido forzoso dar tal
paso por haverse
despedido, porque
quedava sin cara-
cter, y por su mala
conducta. V. E. con-
tinuata firme en
Paris, y solo saldra
en caso de que le
obliguen con la for-
za, en cuyo caso
sera preciso ceder,
precediendo antes
las devidas prote-

QUELQU'AVIS
que l'on re-
çoive de ce qui s'est
passé à l'égard du
Duc de S. Aignan,
ce ne doit en aucu-
ne maniere être un
exemple pour en
user de même en-
vers V. Exce. Il a été
nécessaire avec lui
de prendre ce parti,
parce qu'il avoit
pris congé, parce
qu'il n'avoit plus
de Caractere, & à
cause de sa mauvai-
se conduite. Vôtres
Exce. continuera
d'être ferme à de-
meurer à Paris, &
n'en sortira que
lors qu'elle y sera
stas

stas al Rey X^{no.} al Parlamento, y a todos los demas que conviene, sobre la violencia que executa el gobierno de Francia contra la persona y representacion de V. E.

contrainte par la force. En ce cas il faudra ceder, en faisant auparavant les protestations requises au Roi Très Chrétien, au Parlement, & à tous les autres qu'il conviendra, sur la violence que le Gouvernement de France exerce contre la personne & le Caractere de V. Excellence.

En caso de haver de salir, pegará antes fuego a todas las Minas.

Supposé qu'elle soit obligée de partir, elle mettra auparavant le feu à toutes les Mines.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ITALIE depuis le mois dernier.

LEs Cardinaux Aquaviva & Pauluci , *Differends prêts à s'accommoder.*
ont tenu pendant le cours du mois de Decembre dernier , de frequentes Conferences , pour tâcher d'ajuster à l'amiable les differends qui regnent entre la Cour de Rome & celle de Madrid. Comme il ne se fait publiquement à Rome aucune démarche qui ne soit compassée , on s' imagine que S. S. a un interêt particulier à faire travailler de nouveau à cet accommodement , qui a déjà été si souvent ramené sur le tapis , & qui ne s'est pas encore conclu.

II. Les Troupes qui étoient destinées pour hiverner dans le Duché de Parme , *Bref accordé au Duc de Parme pour la levée des decimes.*
sont entrées en beaucoup plus grand nombre dans ce Pays qu'on ne s'étoit attendu ; la Cavalerie est restée dans la Plaine , & l'Infanterie repartie dans les Montagnes , où chacun a établi ses Quartiers. Ce surcroit de nouveaux Hôtes a obligé le Duc de Parme d'avoir recours à S. S. afin d'obtenir d'Elle quelque secours pour l'entretien de ces Troupes , ce qui lui a été accordé par un Bref qui lui permet de lever les decimes sur tous les biens Ecclesiastiques dans l'étendue de ses Etats.

Quelques Regimens se sont aussi mis en marche pour se rendre dans le Modenois , ce sera sans doute une nouvelle occasion au S.

Pere

Père d'exercer sa libéralité.

III. Depuis l'arrivée du Chevalier de St. George à Rome, ce Prince a souvent reçu des marques de l'affection du Pape ; outre les soins que S. S. a pris pour le faire loger commodément, Elle lui fournit abondamment de quoi subvenir à la dépense qu'il est obligé de faire, & persiste toujours dans la résolution de l'établir avantageusement en Italie, puisqu'il n'y a plus d'espérance de lui faire épouser la Princesse Sobieski.

Le Cardinal del Giudici attaché à l'Empereur.

IV. Le Cardinal del Giudici reçut par tin Courier arrivé de Vienne, vers le milieu du mois de Decembre dernier, la permission de l'Empereur de placer les armes de Sa M. I. sur la porte de son Hôtel ; le 22. du même mois elles y furent posées, & cette Eminence reçut à cette occasion les complimens d'une partie du sacré College.

Troupes Venitiennes congédiées.

V. Les Troupes qui ont été au service de la Republique de Venise, pendant la dernière guerre qu'elle a eu à soutenir contre les Turcs, ont été licenciées après avoir été payées de tout ce qui leur étoit dû. Une partie s'est enrôlée sur les Frontieres du Milanéz, & l'autre est passée en Piedmont pour y trouver de l'emploi.

Orage à Corfou, mort tragique du General Pifani.

VI. On apprend par des Lettres dattées du 22. Novembre de Corfou que le 21. du même mois il s'y étoit fait un orage des plus violens ; que la foudre étant tombée sur un Magasin à poudre de l'ancienne Forteresse, la Tour avoit sauté en l'air, & une partie des murailles avoient été renversées ; que le Palais où le Capitaine General Pifani

des Princes &c. Fevrier 1719. 157

ni faisoit sa residence, & plusieurs autres Bâtimens étoient tombés, & plus de 150. personnes ensevelies sous leurs ruines. On regrette infiniment le Capitaine General Pisanini qui a été trouvé mort écrasé dans son lit: son corps a été embaumé pour être transporté à Venise, où il doit être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres. Cet Officier avoit un mérite distingué, & a rendu des services considerables à sa Patrie.

VI. Mr. François Grimani a été nommé pour remplir l'Ambassade de la Grande Bretagne, à la place de Mr. Emo qui doit passer à celle de Constantinople.

VII. On a affiché à Venise un Placard par lequel le public est averti que l'emprunt que la Republique faisoit à quatre pour cent, est déjà rempli, & que les Bureaux établis pour recevoir l'argent de ceux qui souhaitoient avoir des actions, seront deormais fermés.

Placard affiché à Venise.

A R T I C L E V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

LE 21. du mois de Novembre dernier les Etats de la Basse Autriche s'assemblerent avec les ceremonies accoutumées: ce fut Mr. le Comte de Zinzendorf grand Chancelier de la Cour, qui en fit l'ouverture par un très beau discours qu'il prononça au nom de Sa M. Imperiale, auquel le

Assemblée des Etats de la Basse Autriche.

Comte

Comte de Harach Marechal de la Province repondit de la part des Etats. Le premier representa entr'autres que S. M. I. se trouvant engagée à soutenir une guerre que l'Espagne avoit commencée injustement en attaquant les Etats, Elle demandoit pour cette année un subside d'un million & demi de florins: à quoi Mr. le Comte de Harach repondit „ que quoique les Etats fussent fort „ arrierez, que la recolte de cette année eut „ été peu abondante, & que les habitans „ de la Campagne eussent été fatigués par „ les frequentes marches des Troupes, leur „ obligation & sur tout leur fidelité hereditaire & leur attachement inviolable pour „ S. M. I. & C. étoient de pressans motifs „ pour les porter à déliberer incessamment sur „ la demande de leur Souverain, & à examiner en même-tems les moyens de pouvoir lui donner une entiere satisfaction, &c.

II. Mr. le Chevalier Sutton qui a assisté au Congrez de Passarewitz en qualité de Plenipotentiaire Mediateur de la part de Sa M. Britanique, partit de Vienne au commencement du mois de Decembre pour retourner en Angleterre.

III. Le 5. du même mois il arriva à Vienne un Aga Turc nommé Osman, avec une suite de quatre à cinq personnes seulement. Cet Officier étoit chargé de quelques Lettres du Grand Vizir adressées au Prince Eugene de Savoye, par lesquelles on assure que ce premier Ministre Othoman, prioit son Altesse de vouloir bien regler de concert le Ceremonial qui doit être observé touchant

P'Am:

des Princes &c. Fevrier 1719. 159

L'Ambassade que l'Empereur enverra à Constantinople, & celle qui sera envoyée en cette Cour de la part du Grand Seigneur. Comme il est aussi survenu quelque petit différend au sujet des limites des deux Etats, le Vizir en remettoit de même la décision au Prince Eugene, ajoutant qu'il ne doutoit pas que l'on ne donnât des ordres pour les terminer incessamment. Le premier Janvier cet Aga partit pour retourner à Andrinople, après avoir eu son Audience de Congé, étant chargé des réponses de S. A. S. que l'on ne doute pas qu'il ne soient satisfaisantes, la Cour ayant paru fort contente de la démarche du Grand Vizir.

IV. On a reçu des avis certains de Naples que les Troupes qui s'étoient embarquées à Genes pour passer en Sicile, étoient enfin arrivées à Melazzo, que la Garnison continuoit toujours à se défendre vigoureusement, & que le Baron de Zunjungen qui commande les Troupes Imperiales en la place du General Caraffa, faisoit toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les Espagnols de se rendre maîtres de cette Forteresse.

V. Les Princes d'Italie continuent de faire de grandes plaintes à Vienne, au sujet des Contributions qu'ils sont obligés de fournir pour l'entretien des Troupes Imperiales qui sont dans ce Pais. Voici la réponse qui leur a été faite. „ Que n'ayant fourni „ aucun subside ni contribué en aucune ma- „ niere à la dernière guerre que S. M. I. a „ eue à soutenir contre les Turcs, il étoit

*Les Princes
d'Italie font
de grandes
plaintes à
Vienne.*

„ juste & raisonnable qu'ils contribuassent
 „ à present à celle qu'avoit entreprise l'Em-
 „ pereur pour rétablir & maintenir la tran-
 „ quillité en Italie, que s'ils refusoient de
 „ fournir ce qu'on leur demandoit, on se-
 „ roit obligé de les y contraindre par des
 „ exécutions militaires.

VI. S. M. I. a donné au Prince de Nassau Siegen un Regiment de Cavalerie; & on s'attend que le Prince Emanuel de Portugal qui en obtint un avant son départ, viendra servir la Campagne prochaine dans les Armées de l'Empereur, en qualité de General-Major.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en P O L O G N E & dans le N O R D depuis le mois dernier.

I. **L**A Diette de Grodno ayant été prorogée jusques au mois de Mai prochain, ainsi qu'il a été dit dans le Journal precedent, on convint avant la separation des Etats des Articles suivans.

Articles convenus avant la separation de la Diette de Grodno.

1. On confirma tout ce qui avoit été arrêté & conclu dans la dernière Diette tenue à Varsovie. 2. On resolut que la Noblesse à cheval seroit convoquée, & qu'on seroit une augmentation de Troupes lors que le Roi le trouvera nécessaire pour se mettre en état de defense, & obliger par la force les Russiens à sortir du Royaume, au cas qu'ils ne voulussent pas le faire

faire de bonne volonté ; en remettant le tout à la prudence du Roi, tant par raport au tems qu'aux moyens qu'on devoit employer pour procurer cette sortie. 3. On établit un nouvel impôt à cette fin à la discretion du Roi. 4. Que quand la Diette viendroit à se rompre, dans le tems qu'elle reprendroit les séances, suivant la derniete prorogation, cette separation ne donneroit aucune atteinte aux points dont on est convenu dans cette Diette ; & que toutes les resolutions qui y ont été prises, auront la force d'une loi perpetuelle.

En suite le Roi assis sur son Trône, nomma le Palatin de Mazovie Ambassadeur extraordinaire à la Cour du Czar, pour y être envoyé avec toute la solemnité requise, dès qu'on auroit reçu une reponse de Sa Majesté Cz. à la Lettre qui lui a été envoyée par un Exprés : & enfin S. M. témoigna beaucoup de satisfaction de la confiance que toute la Nation avoit marquée avoir en elle dans cette Diette, en remettant toutes choses à sa disposition.

II. Sa Maj. Polonoise n'ayant rien qui *Arrivée du*
Parrêât à Grodno après la separation de la *Roi de Polo-*
Diette, en partit au commencement du mois *gne à Varso-*
de Decembre pour retourner à Varsovie, *vie, donne*
où Elle arriva le 7. suivant avec une nom- *audience à*
breuse suite de Senateurs & autres personnes *l'Envoyé de*
de distinction. Le lendemain le Nonce du *Cam des*
Pape se rendit aussi en cette Ville, où on *Tartares,*
ignore le séjour que S. M. y fera : il y a
quelque aparence que ce Prince y restera jus-
qu'à ce que l'on ait eu reponse à la Lettre

qui a été envoyée par un Exprés à Sa Maj: Czarienne, & que l'on soit informé des résolutions de ce Monarque au sujet de la sortie des Troupes Russiennes de Pologne. Le 15. S. M. donna audience publique à l'Envoyé du Cam des Tartares, dont il a été parlé dans les Journaux precedens. Voici ce qui a été publié à cette occasion.

„ Ce Ministre ayant été introduit dans
 „ la Salle d'audience, fit 3. reverences à
 „ S. M. en s'aprochant du Trône, & remit
 „ au grand Chancelier une Lettre de son
 „ Maître pour le Roi. Après quoi il fit
 „ entendre qu'il avoit ordre de donner des
 „ assurances du desir ardent que le Cam
 „ avoit de cultiver une bonne intelligence
 „ avec S. M. & la Republique. Le Chan-
 „ celier lui demanda en suite au nom du
 „ Roi l'état de la santé du Cam, & l'assura
 „ de l'amitié de S. M. & de la Republique.
 „ Cet Envoyé remit pour lors une seconde
 „ Lettre entre les mains du Chancelier
 „ adressée à la Republique, & lui demanda
 „ une reponse positive, ajoutant qu'il avoit
 „ ordre de communiquer des affaires im-
 „ portantes au Roi & à la Republique, en
 „ cas qu'on voulût nommer quelqu'un pour
 „ traiter avec lui, ce qui lui fut accordé.
 „ Ces Commissaires ayant été choisis, s'as-
 „ semblerent le 16. suivant, & eurent une
 „ Conference qui dura depuis 8. heures du
 „ matin jusques à une heure après midi.
 „ Après l'audience dont on vient de parler
 „ ci-dessus, ce Ministre fut traité splendi-
 „ dement à dîner par le grand Chancelier
 „ de

de la Couronne, qui invita à ce repas plusieurs Senateurs, &c.

Par les Lettres du 30. Decembre on apprend que S. M. est toujours à Varsovie, & que l'Exprés envoyé au Czar n'est pas encore de retour.

III. Les progresz que faisoient les Suedois en Norwege depuis leur irruption dans ce Pays, commençoient à causer de l'inquietude aux Danois, qui avec toutes les forces qu'ils y avoient portées, n'en pouvoient arrêter le cours: c'étoit même autant d'obstacle à la conclusion de la paix du Nord, que de s'y opposer, puis qu'on voyoit bien que l'intention de Sa Maj. Suedoise étoit avant d'en venir à aucun accommodement, de faire quelque coup d'éclat qui pût lui procurer de meilleures conditions que celles qu'on lui offroit. C'est le véritable motif qui engageoit ce Prince à la conquête de ce Royaume dans une saison âpre & difficile, & qui lui a fait surmonter des difficultez qui n'ont pû être aplanies que par sa fermeté, sa valeur & le courage de ses Soldats: tel est le passage du Swinsund à la vûë de l'Armée ennemie retranchée sur ses bords, cette même Armée forcée de se retirer, & de laisser le passage libre, les marches des Suedois dans des Pays imoraticables & la rapidité de leurs progresz. On n'a pû avoir malheureusement aucune relation exacte de ce qui s'est passé dans ces occasions, mais à en juger par le peu qui a été rapporté, on doit convenir qu'il ne s'est jamais formé d'entreprise plus hardie ni même de plus intrepide. Nous

Siege de Fredericks-

hal. Mort du Roi de Suede tué devant cette Place.

laissâmes dans le dernier Journal l'Armée Suédoise à la vûe de Frederickshal, où Sa Majesté la vint joindre avec un renfort de Troupes, dans le dessein d'en former le siege ; la tranchée ouverte, on avoit déjà emporté une partie des ouvrages extérieurs, lors que la mort vint surprendre ce jeune Heros, & l'arrêta dans le fort de ses Conquêtes, à la fleur de son âge. Cette affligeante nouvelle se confirme malheureusement par tant d'endroits qu'on n'en peut plus douter. Voici quelques particularitez qu'on a ramassées à ce sujet dans les nouvelles publiques.

Des Lettres de Gottembourg du 23. Decembre portent entr'autres, que le Duc d'Holstein étant arrivé dans cette Ville venant de l'Armée, apporta la triste nouvelle que le Roi de Suede ayant entrepris le Siege de Frederickshal, & s'étant déjà rendu maître du premier Fort l'épée à la main, avoit donné un assaut general le 10. du même mois à 9. heures du soir au second Fort nommé le Lion d'or ; que S. M. menant elle même ses troupes à l'attaque, reçût trois balles sur sa Cuirasse au milieu de la poitrine, & que s'étant voulu tourner pour encourager ses Soldats, elle avoit été atteint d'un coup de canon à la tête, qui l'avoit renversé mort sur la place, que là dessus les Suédois avoient abandonné le Siege de Frederickshal, & s'étoient retirés en bon ordre avec leurs canons & bagages, les Danois qui ignoroient la mort du Roi, leur en ayant donné le tems qu'immédiatement après cet accident, plusieurs per

des Princes &c. Fevrier 1719. 165

personnes, & entr'autres le Baron Gortzs, avoient été arrêtez, & que le Prince de Hesse-Cassel s'étoit rendu en diligence à Stokolme, où la nouvelle de cette mort avoit causé une consternation inexprimable.

Voici ce que l'on apprend par des Lettres de Suede, arrivées à Mr. Pouffin Envoyé Extraordinaire de France dans le Cercle de la Basse Saxe, & qui fait sa résidence à Hambourg. le 30. Decembre 1718.

La nuit du 11. au 12. de ce mois le Roi de Suede fut tué devant Frederickshall par un éclat de Cartouche tiré de la Ville. Son corps fut transporté à Stromstat pour y être embaumé, & on doit le conduire incessamment à Stokolme, pour y être inhumé dans le tombeau de ses Ancêtres. Après ce coup fatal l'Infanterie Suedoise se retira de devant Frederickshall, & la Cavalerie fut démontée pour employer les chevaux à transporter l'Artillerie, les munitions & le bagage. Le Baron Gortzs immédiatement après la mort du Roi a été arrêté par ordre du Prince de Hesse-Cassel, & a été transféré à Stokolme sous l'escorte de 100. Cavaliers. Le Comte Vandernats & diverses autres Personnes ont été aussi saisies avec tous leurs papiers. D'abord qu'on eût reçu à Stokolme la nouvelle de la mort du Roi, on posa à l'Hôtel de la Banque de cette Ville une Garde composée de six Compagnies de Bourgeois. On tient pour certain que la Princesse *Ulrique* Sœur du Roi deffant, & Epouse du Prince hereditaire de Hesse-Cassel, sera déclarée Reine conformément

mément au dernier Resultat des Etats du Royaume, & la dernière volonté du Roi, qui a réglé de cette manière la Succession à la Couronne; cette Princesse d'ailleurs s'étant captivée le cœur de toute la Nation, & le Prince de Hesse Cassel son Epoux, celui de toute l'Armée. Les Ministres d'Holstein qui ont été arrêtés sont regardez comme les principaux auteurs des malheurs arrivés à la Nation Suédoise, & les Princes de cette Maison peu considerez, &c.

On mande de Copenhague cette mort, à peu près avec les mêmes circonstances, & on ajoute que le Prince de Hesse Cassel étoit allé droit à Stokholme avec toute l'Armée & le Corps du Roy défunt; que le Duc de Holstein s'étoit rendu à Gottembourg, se flattant de pouvoir parvenir à la Couronne de Suede comme fils de l'aîné des Princesses de Suede, mais que l'on doutoit qu'il pût y réussir.

Par d'autres Lettres de Suede du commencement du mois de janvier, on a eu avis que le General Reinschild avoit suivi à Gottembourg le jeune Duc de Holstein Gottorp, & l'avoit fait proclamer Roi de Suede; mais que le Prince Hereditaire de Hesse Cassel, étant allé à Stokolme avec une partie de l'Armée, avoit fait reconnoître pour Reine la Princesse Ulrique son Epouse; qu'il s'étoit formé trois factions dont l'une prétendoit maintenir les droits du Duc de Holstein comme fils de l'aîné des Princesses de Suede, la seconde apuyoit les prétentions de la Princesse Ulrique, conformément aux dernières volontez du Roi deffunt, & la troisième étoit pour le rétablissement de la

des Princes &c. Fevrier 1719 167
Noblesse du Royaume dans ses anciens Privileges.

Il est encore difficile de pouvoir rien démêler dans ces intrigues: nous avons crû devoir donner tout ces détails pour fournir une idée de l'état où se trouve la Suede depuis la mort du Roi, en attendant mieux.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable dans LA GRANDE BRETAGNE depuis le mois dernier.

I. **C**E qui s'est passé depuis la dernière ouverture du Parlement de la Grande Bretagne, est trop de conséquence pour en rien omettre; comme on trouve dans le dernier Journal les Harangues que S. M. fit à cette Illustre Assemblée; voici les Adresses de Remercement qui furent presentez à ce Monarque par les deux Chambres le 24. du mois de Novembre, après quelques débats formez sur les termes dont on se seriroit, qui furent aplanis par l'éloquence de Mr. Stanhope.

Adresse de la Chambre des Seigneurs au Roi.

SIRE,

Nous les très humbles & très fideles Sujets de V. M. les Seigneurs spirituels & temporels assemblez en Parlement, remercions très humblement V. M. de son gracieux
*Adresse de la
Chambre des
Seigneurs au
Roy.*
dii-

discours prononcé de son Trône ; & nous souhaitons de marquer à V. M. la véritable reconnoissance qu'a cette Chambre du soin que vous prenez de conserver le repos public, & un juste équilibre en Europe; de même que du tendre soin que V. M. a témoigné pour le Commerce de ses Sujets. La reforme considerable que V. M. a faite de ses Troupes dans cette conjoncture, doit convaincre tous vos Sujets, que vous ne souhaitez pas d'avoir sur pied plus de Troupes qu'il n'est absolument nécessaire pour leurs sûretés. Nous remercions V. M. d'une manière particulière, de ce que vous avez obtenu de grandes & nouvelles sûretés pour la Succession de ces Royaumes dans votre Famille Royale, ce qui avec la Bénédiction de Dieu, perpétuera la tranquille Succession protestante: Nous félicitons de tout notre cœur V. M. du succès remporté si à propos par votre Flotte : & nous prenons la liberté d'assurer V. M. que cette Chambre l'assistera & la soutiendra de tout son pouvoir, pour poursuivre avec vigueur les mesures sages & nécessaires que V. M. a prises pour assurer le Commerce, & le repos de ces Royaumes, & la tranquillité de l'Europe.

Réponse du Roy.

MY LORDS,

JE vous remercie de cette Adresse si pleine de respect à mon égard, & d'affection pour votre Patrie. Je ne doute pas que mes efforts pour procurer le bonheur de mon Peuple, & la

des Princes &c. Février 1719 469
la tranquillité de l'Europe, n'ayant le succès
que je me propose, lorsque les ennemis de l'un
& de l'autre me verront appuyé par cette Cham-
bre avec tant d'ardeur & de zele.

Adresse de la Chambre des Communes.

SIRE,

Nous les très humbles & très fideles Sujets
de V. M. les Communes de la Grande
Bretagne assemblez en Parlement, remercions
V. M. de sa très gracieuse Harangue pro-
noncée de son Trône, & des grandes marques *Adresse des*
qu'il vous a plu d'y donner à vos Peuples de *Communes.*
vos continuels efforts pour leurs sûreté &
prosperitez. C'est avec un extrême plaisir,
que nous prenons cette occasion pour assurer
V. M. que nous sommes pleinement satisfaits
des mesures que vous avez déjà prises, pour
affermit la Succession protestante de ces
Royaumes dans votre propre Famille, & pour
l'établissement d'une tranquillité permanente
dans l'Europe, & particulièrement pour ce
qui regarde l'Espagne; nous sommes resolu
de notre côté, de faire les derniers efforts
pour mettre V. M. non seulement en état de
pouvoir montrer conjoirement avec vos
Alliez, combien vous êtes sensible à l'injustice
que cette Couronne a déjà causée au Commerce
de ces Royaumes, violant nos Traitez qui
subsistoient entre les deux Nations; mais aussi
pour soutenir V. M. de la maniere la plus
vigoureuse dans toutes les mesures que votre
grande sagesse jugera nécessaires de prendre
pour

pour rendre le repos public entier & parfait ; & pour empêcher l'accroissement de cette Puissance Maritime qui pourroit devenir trop dangereuse pour le Commerce de ce Royaume & pour le repos de l'Europe.

Nous manquerois à notre devoir envers V. M. si nous ne lui marquions pas de la manière la plus affectuée la grande reconnaissance que nous avons de cette preuve de vos tendres soins pour le soulagement de vos Peuples, dans la nouvelle réduction que vous avez faite de vos Troupes de Terre, ce qui doit être regardé par tous vos bons Sujets pour une des plus grande marque de bonté.

Nous demandons permission de convenir unanimement avec V. M. que l'on doit toujours bien prendre garde à conserver & maintenir inviolablement le credit public, pour mettre en repos, & dans une juste sûreté tous ceux qui se sont confiés aux engagements Parlementaires.

Et nous assurons de plus V. M. que dans cette importante situation, nous donnerons par notre conduite à V. M. & à tout le monde toutes sortes de preuves de notre zele, & de notre attachement & affection le plus inviolable pour votre personne & votre Gouvernement, comme aussi de notre amour pour notre Patrie.

Reponse de Sa Majesté.

MESSIEURS, Je suis extrêmement sensible aux expressions de devoir & d'affection que vous témoignez pour ma Personne. Votre vigueur & votre résolution à m'assister,
 encore

des Princes &c. Fevrier 1719. 175
encourageront nos amis, & me mettront en
état, avec la benediction de Dieu, de frustrer
les esperances mal fondées de nos ennemis; &
je suis persuadé que l'évenement fera voir la
nécessité & l'utilité de vos procédures. Je vous
remercie de tout mon cœur de votre fidele Adresse.

II. Dans toutes les Seances qui se sont *Dispositions*
tenuës pendant le cours du mois de Decem- *des Anglois*
bre, & qui ne se sont pas terminées sans de *en faveur*
grandes contestations, on a remarqué que *du Roi.*
les bien intentionnés pour les interêts du
Roi & de la Nation, étoient tellement su-
perieurs à ceux du parti contraire, que l'on
ne doute pas que S. M. n'obtienne tout ce
qu'elle peut desirer pour mettre ses projets
à exécution, & les pousser avec vigueur;
L'activité même des Communes à expedier
les principales affaires, fait suffisamment voir
l'intention sincere où elle est de soutenir S.
M. dans la guerre d'Espagne, & combien
la confiance de cette Nation est grande en-
vers ce Monarque.

III. Le 29. du mois de Decembre on
publia à Londres la Declaration de guerre
contre l'Espagne avec les formalitez ac-
coutumées. Le Herault, le Roi d'armes,
& les autres Officiers en habit de ceremonie,
firent cette publication environ midy de-
vant le Palais de St. James, & autres lieux,
au son des Timbales, des Trompetes, & au
bruit des Tambours, des Hautbois & des
grandes acclamations du peuple. On vo-
yoit la premiere Compagnie des Gardes du
Corps, & la premiere Compagnie des Gre-
nadiers

nadiers à cheval de la Garde, ayant leurs Officiers à leur tête, somptueusement vêtus. Le Duc de Montague qui commande la première de ces Compagnies, y parut avec une équipage magnifique, & un Cortège de 15. personnes à cheval tous richement habillés. Voici ce que contient cette Déclaration, nous avons crû devoir la mettre ici en entière.

Déclaration de guerre de la part de S. Maj. le Roi de la Grande Bretagne, contre l'Espagne, publiée à Londres le 29. Decembre 1718.

GEORGE ROY.

*Declara-
tion de guer-
re de l'An-
gleterre à
l'Espagne.*

Comme nous étions engagez par divers Traitez de maintenir la Neutralitez d'Italie & de défendre nôtre bon Frere, l'Empereur d'Allemagne, dans la possession des Royaumes, Proviences, & Droits, dont il jouïssoit en Europe, & que nous souhaitions ardamment, d'établir la Paix & la tranquillité de la Chrétienté sur les fondemens les plus justes & les plus durables qu'il nous étoit possible; Nous avons pour cet effet communiqué de tems en tems nos pensées & intentions pacifiques au Roi d'Espagne par ses Ministres; & Nous avons conçu l'esperance, qu'elles auroient eu son approbation; & comme ledit Roi d'Espagne avoit envahi par des hostilités, & d'une manière injuste, l'Isle & Royaume de Sardaigne, nous lui fîmes faire des représentations les plus amiables à ce sujet; mais nous trouvant

Want obligez de maintenir & de renforcer nos instances, par un armement naval, nous envoyâmes l'Été dernier nôtre Flotte dans la *Mediterrannée* avec une pleine & sincere intention de nous servir de sa presence dans cette Mer, pour appuyer des négociations de Paix, afin de reconcilier les parties qui étoient en guerre, & prévenir par ce moyen les diverses calamitez qui doivent s'en ensuivre, & comme aussi pour témoigner nos très sinceres intentions pour la paix. Nous envoyâmes à Madrid nôtre très-fidele & bienaimé Cousin & Conseiller Jacques Comte de Stanhope, un de nos principaux Secretaires d'Etat, avec un Plein Pouvoir & des instructions pour y offrir nos efforts les plus officieux & sinceres, afin de rétablir le repos de l'Europe, & cultiver & augmenter l'amitié dudit Roi d'Espagne. Et comme malgré toutes les instances que nous ayons pû faire, & toutes les marques d'amitié & d'affection que nous ayons pû donner dans cette occasion; nôtre dit Plenipotentiaire revint sans la moindre esperance d'aucune disposition pacifique dans ladite Cour d'Espagne, & nôtre Amiral dans la *Mediterrannée*, ne trouvant aussi aucun penchant vers des mesures amiables, fut obligé d'assister & de proteger par la force les Etats de l'Empereur, qui étoient dans un danger éminent par l'invasion du Royaume de Sicile, & par les Flottes & les Armées considerables que ledit Roi d'Espagne avoit dans ces quartiers là

Et comme après tous nos efforts, nous avons trouvé que ledit Roi d'Espagne, bien loin de vouloir écouter des propositions d'amitié & d'accom

d'accommodement, avoit non seulement saisi les personnes, & les effets de nos Sujets résidans dans les Etats, contre la véritable teneur & intention des Traitez solennels entre nous; mais qu'il a aussi donné des ordres a ses Sujets, d'armer contre nous & contre nos Sujets, de les attaquer, les saisir & les détruire, de même que leurs biens, leurs Vaisseaux & leurs effets, dans quelques endroits qu'ils puissent les rencontrer. Et comme cette conduite violente & non méritée, nous a mis dans la nécessité de pourvoir au bien & à la sûreté de nos Royaumes, & de tous nos chers Sujets, qui peuvent être exposés aux dangers de ces hostilités, sans être autorisés de repousser la force par la force, nous avons été obligés avec regret, de rappeler tout ce qui s'est fait de contraire à l'amitié, & qui ne peut se justifier contre nous & contre nos Sujets, depuis presque nôtre avènement au Trône de ces Royaumes. On n'auroit jamais fini, si l'on vouloit rapporter les plaintes de nos Sujets, touchant les infractions des Traitez, la violation des Privilèges anciens & établis, & les injustes oppositions faites à leur Commerce accoutumé, sur quoi nos Ministres à la Cour d'Espagne y ont de tems en tems donné des memoires & des representations; mais malgré leurs instances réitérées & très pressantes, ils n'ont presque jamais pû obtenir le moindre redressement de la Cour d'Espagne, qui par là a rendu inefficaces les avantages que nous esperions d'avoir procuré à nos bons Sujets par des Traitez & des Conventions.

Et de plus comme il nous paroit par la

conduite du Roi d'Espagne, & fut tout suivant que nous le concevons, à l'instigation & par les pernicioeux conseils de son premier Ministre, par les avis duquel le véritable intérêt de l'Espagne semble être entièrement sacrifié, & les Sujets de ce pays là sont non seulement negligez, mais aussi opprimez; que ledit Roy, sous couleur de balancer le pouvoir de l'Empereur, & d'assurer la liberté des Princes d'Italie, a levé des Armées considérables, équipé un grand nombre de Vaisseaux de guerre, & fait des préparatifs extraordinaires tant par mer que par terre; ce qui ne tendoit qu'à l'exécution de dangereux desseins, pour entreprendre les Traitez d'Utrecht & de Bade sur lesquels la Paix de l'Europe étoit fondée, & pour unir sur une même tête, lorsque l'occasion s'en présenteroit, les Couronnes de France & d'Espagne, dont la separation a déjà coûté tant de sang & de trefois, & ce que dans tout les tems à venir, on doit songer à prévenir avec toute l'attention possible, & s'y opposer par tous les moyens que Dieu a mis entre les mains des Princes & Etats voisins interessez dans ce fatal événement.

Nous passons sous silence les encouragemens qu'on a donnez au *Prétendant* à notre Couronne, & à ses adhérens; les efforts qu'on a fait pour exciter d'autres Princes contre Nous, avec les fréquentes menaces dont ont s'est servi, & qui ne conviennent nullement à la dignité des Têtes Couronnées. Cependant, nous étions prêts & disposez de passer par dessus toutes ces choses, & plusieurs autres insultes & affronts, si nous,

avons pû trouver dans ladite Cour d'Espagne la moindre disposition à entretenir une amitié bonne & raisonnable. Mais comme tous ces procedez ont enfin aboutis à des hostilitéz ouvertes, & que ni l'interposition de nôtre bon Frere le Roy T. C. ni aucun autre moyen qu'on ait employé, n'a pû nous procurer, ni à nos Alliez, ni à nos Sujets, aucun juste redressement, ni aucune satisfaction, nous n'avons pû demeurer plus l'ong-tems dans l'inaction, & voir nôtre honneur maltraité, nos bons amis & alliez injustement envahis, nos Sujets attaquez & depouillez, leur Commerce defendu, & tout le préjudice qu'on a pû leur faire, sans en témoigner nôtre ressentiment de la maniere dont nous le devons, & en prenant les armes pour nôtre juste defense, & pour nous faire justice à nous mêmes, à nos Alliez, & à nos Sujets, contre les violentes entreprîses dudit Roy d'Espagne.

A CES CAUSES, mettant nôtre plus grande confiance dans le secours de Dieu tout puissant, qui connoit les intentions bonnes & pacifiques que nous avons toujours eûes; nous avons trouvé à propos de déclarer la guerre audit Roi d'Espagne, & effectivement la lui déclarons par ces presentes. Et nous voulons, en consequence de cette Déclaration, poursuivre vigoureusement ladite guerre, conjointement avec nos Alliez; étant assuré du prompt secours de tous nos chers Sujets, dans une cause qui interesse si fort l'honneur de nôtre Couronne, le maintien des Traitez solennels & des engagements, & la conservation des droits & des avantages de nos Sujets. Et

NOUS

des Princes &c. Février 1719. 177

Nous voulons par ces presentes, & requetons le General de nos forces, les Commissaires qui exercent la charge de grand Amiral, nos Lieutenans des divers Provinces, les Gouverneurs de nos Places & Fortereſſes, & tous autres Officiers & Soldats sous leur commandement, par mer & par terre, de faire, & d'exécuter tous actes d'hostiitez dans la poursuite de cette guerre contre ledit Roy d'Espagne, ses Vassaux, & ses Sujets, & de s'oposer à leurs entreprises. Et nous defendons à tous nos Sujets, & avertissons toutes autres personnes, de quelque nation qu'elles soient, de ne point transporter des gens de guerre, des armes, de la poudre, des munitions, ou autres effets de contrebande dans aucun Etat, Païs, ou Colonies dudit Roy d'Espagne; s'il est pris, il sera condamné comme de bonne prise. Et comme il y a divers Sujets du Roy d'Espagne qui restent dans nos Royaumes, malgré le traitement que plusieurs de nos Sujets ont reçûs dans ce Royaume là; Nous déclarons par ces presentes que Nôtre intention Royale est, que tous les Sujets d'Espagne qui se comporteront fidellement envers Nous, soient assurés dans leurs personnes & dans leurs biens. Donné dans nôtre Cour à *St. James* le 27. Decembre 1718. l'an 5. de nôtre Regne.

VIVE LE ROY.

IV. Le 26. le Roy ayant fait sçavoir aux deux Chambres la resolution qu'Elle avoit prise, de faire déclarer la guerre à l'Espagne, il fut resolu de presenter une Adresse

à S. M. pour la remercier dans les termes les plus reconnoissans, de sa déference & de son gracieux message ; le 29. la Chambre des Seigneurs s'étant renduë au Palais St. James, presenta l'Adresse suivante.

Adresse des Seigneurs au Roi.

NOUS les très-humbles & très fideles Sujets de V. M. les Seigneurs spirituels & temporels assemblez en Parlement, remercions très-humblement V. M. de ce qu'Elle nous a communiqué la resolution qu'Elle a prise de déclarer la guerre à l'Espagne, & comme cette Chambre a déjà promis à V. M. qu'elle l'assisteroit dans la vigoureuse poursuite des mesures prises pour l'avantage du Commerce, le repos de ces Royaumes, & la tranquillité de l'Europe, dans cette occasion nous demandons permission de donner à V. M. les assurances les plus fortes de nôtre ferme & constante resolution d'assister V. M. avec tout le zele possible à poursuivre la guerre contre l'Espagne.

Réponse du Roi.

MYLORDS,

JE vous remercie de tout mon cœur de cette Adresse, & des assurances que vous me donnez de vôtre constante resolution à me soutenir, & assister dans la poursuite de cette guerre contre l'Espagne.

Réponse

Réponse du Roi à la Chambre des Communes.

MESSIEURS,

*J'Espere que cette fidele & loyale Adresse
contribuera efficacement à ce que vous desirez,
moyennant la benediction de Dieu, & je
vous en remercie de bon cœur.*

A R T I C L E VIII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus conside-
rable en HOLLANDE & aux PAIS-
BAS depuis le mois dernier.*

I. **M**R. le Marquis de Prié qui s'étoit
rendu à la Haye de la part de l'Em-
pereur, pour terminer avec Mrs. les Etats
Generaux les difficultez qui restoient au
sujet de la Barriere, signa au nom de son
Maitre la nouvelle convention qui fut faite
le 22. Decembre dernier à 6. heures du
soir; le lendemain S. E. dépêcha un Exprés
à la Cour de Vienne pour avoir la Ratifi-
cation de S. M. I. & C. le Comte de Cado-
gan en envoya un autre à Londres, pour y
porter la nouvelle de la conclusion de ce
Traité *On aura soin si-tôt que les Ratifica-
tions seront échangées d'en faire part.* Le 27.

Mr. le Marquis de Prié partit pour retourner à Bruxelles, après avoir reçu les complimens sur son heureux voyage de deux Députés de la part de L. H. P. Les Députés de Brabant & de Flandres qui ont travaillé conjointement avec S. E. à conclure ce Traité, partirent aussi le même jour pour retourner chez eux.

II. Les Etats Generaux de Hollande & de Westfale se separerent le 22 Decembre dernier jusqu'au 4. Janvier qu'ils se rassemblèrent & continuerent leurs séances jusqu'au 7. qu'ils s'ajournerent de nouveau jusques au 13.

Les Conférences ont continué à l'ordinaire entre les Seigneurs de la Régence & les Ministres des Puissances étrangères; ceux d'Espagne entre autres se donnent de grands mouvemens, & le bruit s'est répandu que le Marquis de Beretti Landi avoit présenté à L. H. P. un grand Memoire au sujet de la découverte de la Conspiration, & de l'Arrêt du Prince de Cellamare en France. *Cette pièce n'a pas encore été rendue publique.*

L. H. P. les Etats Generaux ont disposé de la Charge de Conseiller de Brabant, en faveur de Mr. Franco vander Goës, fils de Mr. Vander Goës Député à l'Assemblée des Etats pour la Province d'Hollande. Le 28. Decembre. il prêta les sermens accoustumez dans l'Assemblée.

*ouvelles
ays Bas*

IV. Le premier Janvier Mr. le Marquis de Prié arriva à Bruxelles venant de la Haye. On travaille avec une diligence extraordinaire à meubler le Palais, & aux Equipages de

des Princes &c Fevrier 1719. 181
de S. A. S. le Prince Eugene de Savoye,
qui est attendu à Bruxelles avec beaucoup
d'impatience, & qui doit s'y rendre au mois
de Fevrier prochain.

Les Regimens Imperiaux de Bonneval &
de Wirtemberg font arrivez dans les Pais-
Bas, & doivent être suivis de trois autres
qui sont déjà en marche venans de Hon-
grie.

V. Mr. le Comte Durangel a reçu de la
Cour de Vienne ses Patentés de Gouverneur
de Bruxelles, & S. M. I. & C. a disposé du
Gouvernement de Bruges en faveur de Mr.
le Vicomte d'Audenarde, qui en même-tems
a été fait General-Major.

ARTICLE IX.

*Qui comprend la Naissance, Mariage & Mort
des Princes & autres personnes Illustres,
depuis le mois dernier.*

I. Vers le milieu du mois de Decem-
bre, la Duchesse de Mecklembourg-
Suewrin accoucha heureusement d'une fille
à Rostock. Le 26. cette petite Princesse fut
baptisée & nommée Elisabeth Catherine,
Christine.

Naissance

II. Au commencement du même mois
le Comte d'Esseke épousa à Londres Ma-
demoiselle Hidde, fille du Comte de Ro-
chester.

Mariage

III. Comme il n'y eut point d'Article des
morts le mois dernier, nous ajoûterons ici
ceux qui ne purent trouver place dans ce
Journal.

Morts.

Vers

Vers le milieu du mois de Novembre la Princesse de Ruempné mourût à Bruxelles de la petite vérole.

Le Contre-Amiral Cornuval Anglois, venant de Gibraltar, & ayant été obligé de relâcher à Lisbonne, à cause d'une fièvre violente qui lui empêchoit de tenir la Mer, mourut environ le 12. Novembre dans cette Ville. Son corps a été transporté en Angleterre pour y être inhumé.

Mr. Labadie Commandant de la Ville de Strasbourg, mourût pendant le même mois, dans un âge fort avancé.

Le 14. la mort enleva le Duc de Saxe Zeys à Weyda: c'est le même qui l'année dernière avoit abjuré la Religion Protestante, & qui depuis peu de tems avoit de rechef quitté la Communion Romaine.

Environ le même-tems le Cardinal Bichi paya le tribut à la nature à Rome à l'âge de 82. ans. Cette mort fait vaquer une sixième place dans le Sacré College.

Dans la même Ville, la Princesse de Bracciano mourut en accouchant de deux enfans qui n'ont guère survécu à leur mère.

Le Lord Falcombrige Écossais qui s'étoit retiré à Bruxelles & qui professoit la Religion Catholique Romaine, mourut dans cette Ville le 10. Decembre.

Le 7. du même mois le Baron d'Hems, qui avoit résidé à la Haye plusieurs années en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S. M. I. & C. mourut dans cette dernière Ville. Son corps après avoir été embaumé, a été transporté à Bruxelles, où il a été inhumé.

Nous

des Princes &c. Fevrier 1719. 183

Nous avons donné à l'Article d'Italie le détail de la mort du Capitaine General Pisani, qui fut trouvé mort à Corfou, enseveli sous les ruines de son Palais, causé par l'effort d'un Magazin à poudre qui s'enta en l'air, & où la foudre avoit mis le feu.

On trouve de même à l'Article du Nord une ample Relation de la mort de Charles XII. Roi de Suede, tué le 11. de Decembre devant Frederiskhal d'un coup de Carabouche tiré de la Ville, à l'âge de 36. ans.

Le 25. Decembre, l'Evêque de Munster mourut dans une de ses Maisons de plaisance près de cette Ville, après une longue maladie.

F I N.

T A B L E

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Fevrier 1719.

ARTICLE I. <i>Qui contient quelque nouvelle de Litterature & autres remarques curieuses</i>	pag. 81
ARTICLE II. <i>Espagne, & Portugal.</i>	92
ARTICLE III. <i>France</i>	107
<i>Manifeste de S. M. T. C. sur les sujets de la rupture entre la France & l'Espagne.</i>	119
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	155
ARTICLE V. <i>Allemagne & Hongrie.</i>	157
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	160
ARTICLE VII. <i>La Grande Bretagne.</i>	167
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais Bas</i>	179
ARTICLE IX. <i>Naissance, Mariage & Mort.</i>	181

PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatia, Slavoniæ &c. Rex, Archidux Austriae: Dux Burgundiæ; Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wittenbergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis, quod cum nobis noster Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, humillimè exposuerit, se Libellum *La Clef du Cabinet*, intitularum in Gallico idiomate prelo commissurum esse; Vereri autem ne alii etiam Typographi quæstus causâ ejusdem Libelli editionem imitentur, ideoque nos suppliciter exorârit, ut sibi contra quoscunque amulos Privilegium Cæsareum ad decennium impertiri clementer dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni benignè annuendum censuimus; idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopogis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos Libellos per decem annorum spatium à die editionis computandum in sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere vel alio re-

eudendum dare, alibive impressos apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem & absque prædominati ANDREÆ CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtendo consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, cum non modo ejusmodi exemplaribus perpetam quippe reculis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ autoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pæne insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & patri læsæ ex reque pendenda decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus præinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justiciam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impurè transgredi patiantur, quis potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsæ eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum, & Sigilli nostri Cæsarei appensione

munitarum. Datum in Civitate nostrâ Viennâ
nâ die decimâ Februarii, anno millesimo
septingentesimo decimo sexto Regnorum no-
strorum Romani quinto, Hispanicorum de-
cimo tertio, Hungarici & Bohemici vetò pa-
riter quinto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN,

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.

